



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 1 de l'ordre du jour :	
Ouverture de la session par le chef de la délégation équatorienne .....	1
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .....	1
Allocution de M. Leopoldo Benites, président provisoire, chef de la délégation équatorienne .....	1
Point 3 de l'ordre du jour :	
Pouvoirs des représentants à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale :	
a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs .....	2
Point 4 de l'ordre du jour :	
Election du Président .....	2
Allocution de M. Abdelaziz Bouteflika, président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session .....	2
Point 22 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies .....	8

*Président provisoire* : M. Leopoldo Benites  
(Equateur).

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef  
de la délégation équatorienne

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : Je déclare ouverte la vingt-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière  
ou à la méditation

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

*Allocution de M. Leopoldo Benites, président provisoire chef de la délégation équatorienne*

3. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : Une coutume invariable, suivie au cours de toutes les sessions de l'Assemblée générale, veut que le Président provisoire exprime son opinion sur les espérances de la session qui s'ouvre.

4. Me fondant sur cette coutume, je vous prie de m'autoriser à dire quelques mots pour vous exprimer ma certitude que le nouveau président, qui sera bientôt élu, aura une tâche difficile et complexe; mais je suis certain également qu'il saura la mener à bien étant donné ses hautes qualifications.

5. Dans presque tous les domaines de l'activité des Nations Unies, de nouveaux problèmes se sont posés qui représentent un défi pour l'imagination, pour la prudence et pour le tact si nous voulons leur trouver des conditions appropriées.

6. Dans le domaine politique, nous avons vu que le recours à la force ou la menace de l'emploi de la force interdits par la Charte et répudiés par l'humanité que représente notre organisation, ont continué de répandre la mort et de semer dans les esprits des doutes quant à l'efficacité véritable des Nations Unies. J'espère et je compte que l'Assemblée qui s'ouvre aujourd'hui trouvera des solutions justes et rendra à une humanité angoissée sa confiance dans l'abolition définitive de la force en tant que moyen de créer, d'abroger ou de modifier des droits. Nous devons donner aux peuples la conviction que leur droit à l'autodétermination sera toujours respecté tant en ce qui concerne leur indépendance complète que l'exercice de leur souveraineté pour établir pleinement leur régime social et politique propre, sans oublier le recouvrement de leurs droits par les peuples qui, depuis de longues années, attendent que sonne l'heure de la justice.

7. Dans le domaine économique, l'Assemblée générale qui s'ouvre aujourd'hui devra faire face à de pressants problèmes, particulièrement à ceux que nous a légués la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale que j'ai eu l'honneur de présider. La création du Fonds spécial qui complète l'opération d'urgence à laquelle le Secrétaire général a déjà travaillé pour venir en aide aux peuples en voie de développement, en particulier à ceux qui sont le plus durement touchés par les circonstances défavorables à leurs économies, sera l'un des centres d'attention de la présente session une fois que nous aborderons le rapport du Conseil économique et social fondé sur les recommandations du Comité *ad hoc* du Programme spécial créé en vertu de la résolution 3202 (S-VI). Peut-être serait-il utile de faire le point des résultats des conférences liées au développement qui ont eu lieu cette année pour trouver des solutions précises face à l'explosion démographique et pour élaborer les moyens susceptibles de faire face à la situation actuelle, particulièrement dans le domaine de l'alimentation.

8. L'un des problèmes qui risquent de nous déconcerter le plus aux Nations Unies est le fait que l'Organisation est actuellement incapable de réagir face à la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dont le respect et la garantie étaient à l'ori-

gine même de notre organisation, et qui sont consacrés tant dans le préambule que dans les buts et principes de la Charte.

9. Un sujet qui retiendra également l'attention de la session qui s'ouvre aujourd'hui est incontestablement l'examen du rapport du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression [A/9619]. J'espère et je compte que cette définition sera exempte d'éléments créateurs de confusion. J'espère au contraire qu'elle exprimera de façon concrète ce à quoi aspire la collectivité internationale depuis de nombreuses années.

10. Je ne me propose certainement pas de dresser une liste des problèmes qui se posent à nous, moins encore d'anticiper les solutions que seule l'Assemblée générale pourra leur apporter. Je me bornerai à exprimer la certitude que, sous la direction experte du nouveau Président qui sera élu dans quelques instants, fils illustre de l'Afrique, l'Assemblée travaillera de façon sérieuse et coordonnée à la recherche de ces solutions.

11. J'ai dit hier [2232<sup>e</sup> séance], lors de la clôture de la vingt-huitième session, et je répète aujourd'hui que nous vivons un moment où l'histoire se transforme, un moment où meurent certains systèmes tandis que d'autres apparaissent, particulièrement dans le domaine des relations économiques et pour ce qui est de la consécration d'une plus grande justice sociale.

12. En ouvrant cette session, j'exprime la certitude que l'Assemblée générale saura s'acquitter de son devoir historique.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Pouvoirs des représentants à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale :**

**a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs**

13. Le PRÉSIDENT PROVISoire (*interprétation de l'espagnol*) : L'article 28 du règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, l'Assemblée générale, sur proposition de son président, nomme une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. Je propose donc que, pour la vingt-neuvième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Belgique, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que les pays que je viens de mentionner constitueront la Commission de vérification des pouvoirs.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Election du Président

14. Le PRÉSIDENT PROVISoire (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée

générale. Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret.

*A la demande du Président provisoire, M. Caicedo (Colombie) et M. Kaufmann (Pays-Bas), assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés :	133
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	133
Abstentions :	0
Nombre de votants :	133
Majorité requise :	67

*Nombreux de voix obtenues :*

M. Bouteflika (Algérie) ..... 133

*Ayant obtenu la majorité requise, M. Abdelaziz Bouteflika (Algérie) est élu Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.*

15. Le PRÉSIDENT PROVISoire (*interprétation de l'espagnol*) : J'adresse mes sincères félicitations à M. Bouteflika, premier ministre de l'Algérie, qui vient d'être élu à l'unanimité Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. J'adresse également mes très sincères félicitations à l'Assemblée pour l'heureux choix qu'elle vient de faire en sa personne et à tous les représentants qui ont voté pour lui. Je suis certain que grâce à sa fermeté, son intelligence et son habileté d'homme d'Etat, l'Assemblée est en de bonnes mains et saura s'acquitter sous sa direction des grandes tâches qui l'attendent.

*M. Bouteflika (Algérie) prend la présidence.*

*Allocution de M. Abdelaziz Bouteflika, président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session*

16. Le PRÉSIDENT : Bien qu'il puisse paraître faussement modeste de s'estimer peu digne de ce que l'on a souhaité en silence, l'étendue de la confiance dont l'Assemblée, unanimement, vient de m'investir me donne l'occasion de mesurer l'importance des mérites que je n'ai pas eus et, du coup, de prendre davantage conscience, avec une humilité aussi sincère que profonde, de mes limites personnelles. Et pourtant, à un moment ou à un autre de son existence, quel homme n'a-t-il pas aspiré, en toute légitimité, à être professionnellement consacré ?

17. Ma reconnaissance amicale envers vous est d'autant plus grande que par-delà les contingences et les caprices du hasard, je voudrais recevoir votre verdict comme un hommage rendu à tous les peuples du continent qui, par son choix unanime, m'a définitivement chargé d'une dette nouvelle.

18. Votre arrêt, je voudrais le saisir également comme un témoignage de considération pour cette Afrique en plein essor et, à travers elle, certain de votre accord profond, je voudrais l'apprécier surtout comme l'expression de votre déférence à l'égard de toutes ces générations de combattants de la liberté qui, à l'instar de celle de mon pays, ont pris sur elles la responsabilité historique d'apporter une contribution déterminante à l'avènement d'un monde meilleur — le cas échéant, les armes à la main.

19. Si les grands empires ont surgi de la violence oppressive, quel empire serait-il plus grand que le

royaume de la justice qui, lui, légitime la violence révolutionnaire, seule voie de libération des peuples ?

20. N'est-ce pas que, victime d'un sort presque injuste, puisqu'il m'a comblé de faveurs toujours inattendues, je voudrais vous dire avec simplicité les mobiles qui ajoutent un surcroît de gratitude aux remerciements que je vous dois. Pour ce faire, j'aurais souhaité, ô combien, redécouvrir des mots qui n'aient jamais servi ou, pour le moins, une forme d'expression qui n'aurait pas été trop érodée par l'usage et le temps.

21. Il y a bientôt 12 ans, j'arrivai parmi vous, jeune plénipotentiaire de mon pays, riche d'illusions aussi vastes que l'espérance et soutenu par une foi et un idéal jamais altérés. Ayant eu depuis, le rare et constant privilège de faire entendre dans cette enceinte prestigieuse la voix d'une Algérie sans cesse recommencée dans la révolution, eussé-je jamais imaginé qu'un jour, assis à cette place, je serais appelé, grâce à votre consentement, à assumer l'honneur de présider un temps aux destinées de notre organisation ? C'est que sur la route où je m'avance aujourd'hui, que de figures d'exceptions n'ai-je pas eu le bonheur de rencontrer ?

22. Dans une maison où, mieux que partout ailleurs, la tradition aime à se faire sentir, vous avez, au fil des ans, apprécié la sagesse, célébré le talent, honoré le droit d'ainesse, vénéré le savoir, révérent l'expérience et le dévouement; et la simple évocation de l'imposante pléiade de princes de la politique, d'économistes avisés, de diplomates subtils, de juristes habiles, force l'humilité et, d'emblée, elle excuse toutes les lacunes et toutes les maladresses.

23. A mes illustres prédécesseurs, je succède donc sans naturellement avoir la prétention de les remplacer. En particulier, je pense à tous ceux qui, à cette place, ont su, dans des conjonctures éprouvantes, maintenir coûte que coûte le dialogue, révélant en même temps que leur autorité morale, leurs remarquables aptitudes d'hommes d'Etat. En aucun d'entre eux, malheureusement, je ne saurais reconnaître mes insuffisances, et leurs mérites sont si grands qu'ils ne peuvent m'être qu'étrangers.

24. Pour ce qui est de mon éminent prédécesseur notamment, M. Leopoldo Benites, irai-je jusqu'à vous confier que, probablement, chacun de nous aurait souhaité ne pas connaître de si près l'homme auquel les circonstances m'appellent, de façon fortuite, à succéder. Comment pourrai-je en effet, sans votre constante sollicitude, me sentir à l'aise à la place de l'humaniste que vous ne cesserez de regretter, quand je sais de certitude tout l'agrément que l'on trouve chaque instant à redécouvrir l'originalité de ses vues sur tous les problèmes, du présent et de l'avenir ?

25. Dans cette assemblée, tout a été dit et je viens trop tard, Mais il s'agit précisément de l'Organisation des Nations Unies. Déjà je l'aurais tant louée si je n'avais consacré quelque temps, du haut de cette même tribune, à la critiquer. Souvent, je l'ai fait avec une sévérité que je revendique avec force, puisqu'elle partait de motivations sincères et toujours justifiées. Ici, faut-il rappeler que toute contestation était alors un acte de foi renouvelé en cette organisation et de généreuse adhésion à l'idée même qui a présidé à sa naissance et qui tendait à en faire une arche de con-

corde et d'alliance entre toutes les nations du monde ? Le principe trilogique de justice, de liberté et de paix sur lequel elle a vainement tenté de s'appuyer, à la recherche d'une universalité difficile à atteindre, ne rendait que plus indispensable l'existence de l'Organisation. Qu'elle doive exister ne pouvait évidemment lui conférer la perfection; mais il est tout à fait clair qu'elle demeure perfectible. D'ailleurs, la voilà déjà en train de se réformer progressivement, sans crise enfin, et sans soubresauts.

26. Au demeurant, à travers les tourmentes dangereuses de l'histoire contemporaine, oserait-on un instant imaginer que la communauté internationale aurait pu survivre à ses contradictions sans l'intervention opportune, voire salutaire, des grandes institutions qui ont précisément veillé sur sa propre destinée ? Mais, dans le monde tel qu'il est, nul ne se hasarderait à prétendre que ces institutions, pour indispensables qu'elles soient, se placent, et de la même manière, au-dessus de toutes les puissances grandes et petites. Il est même arrivé qu'elles se soient si bien accommodées des problèmes des uns qu'elles ont fini par ignorer les préoccupations vitales du plus grand nombre. Certes, dans la solennité de cette enceinte, tous les Etats sont égaux. Mais il semble bien qu'en dehors d'elle, certains sont plus égaux que d'autres. Belle tradition, peut-être, mais qui ne plaide pas avec éloquence en faveur de la Charte.

27. Il n'est sans doute pas excessif d'affirmer que de nos jours les jeux trop subtils de la politique sont dépassés, et que la responsabilité consiste moins à tourner le dos à la réalité qu'à y faire face avec une vigilante rigueur. Dans un monde que le mystère déserte de plus en plus et que la science pénètre de part en part, la vertu première n'est-elle pas précisément celle de l'objectivité, du respect scrupuleux du réel, de la recherche patiente du vrai ? C'est de cette ascèse que viendra probablement l'impulsion morale nécessaire à la survie d'un monde qui s'unifie chaque jour, en se miniaturisant. A la base de la politique, comme à la base de toute morale, c'est le même principe qui devrait prévaloir : adéquation de l'idée à la chose, de la parole à la pensée, et de l'acte à la parole. Et quel forum pourrait mieux que le nôtre accueillir une telle maxime ? En y conformant loyalement sa conduite, notre organisation ne ferait que tenir sa promesse de paix et d'universalité.

28. Le concept d'universalité est aussi une nécessité morale. Il signifie que, devant l'unité du genre humain, les barrières raciales s'écroulent, de même que s'effacent les différences de conditions économiques et sociales.

29. Notre époque se caractérise précisément par une marche constante vers l'universalité se traduisant, dans un premier temps, par la reconnaissance progressive de l'égalité des races, des nations, des Etats et, dans un second, par une tendance de plus en plus marquée à faire entrer cette égalité dans les faits, en s'efforçant de réduire les disparités créées par la richesse des uns et la pauvreté du plus grand nombre.

30. S'agissant de la première phase, qui contesterait que les Nations Unies ont joué leur rôle ? Bien sûr, l'application du droit à l'autodétermination des peuples colonisés n'a pas été chose aisée, et l'exemple de

mon pays en témoigne. Bien sûr, le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies a été trop longtemps retardé à notre gré. Bien sûr, d'autres pays, injustement divisés, restent à l'écart de nos concertations. Bien sûr, l'Organisation n'a pas toujours su prévenir les conflits et résoudre les crises. Elle reste cependant ce haut lieu privilégié où rien de ce qui touche à la liberté des peuples et à leur dignité n'est étranger.

31. Pour déterminants que soient les rapports de forces, les considérations morales ont également leur poids, qui peut être décisif. La décolonisation a marqué ces dernières années un fléchissement. Mais voilà qu'elle vient d'accomplir un pas remarquable en avant avec la reconnaissance du droit à l'indépendance des derniers territoires sous domination étrangère.

32. Avec l'admission, au cours de la présente session, de nouveaux Etats, bientôt tous les peuples pourront faire entendre leur voix dans le concert international.

33. Mais il ne suffit pas de conquérir une place au sein de cette maison pour être assuré contre la faim et contre l'insécurité. Nous ne voulons point nous laisser leurrer par les apparences fragiles de la souveraineté fraîchement acquise. Nous sommes de ceux qui ont le culte de l'effort. Les nations qui cherchent à se faire passent toujours par cette douloureuse tension qu'elles s'imposent à elles-mêmes et qu'elles regardent comme le prix inévitable du progrès et de la liberté.

34. Nous n'en sommes que plus libres pour souligner les responsabilités internationales quant aux problèmes du développement. Là, nous sommes en présence d'une autre tâche à réaliser, non plus celle qui a trait à l'existence des Etats, mais celle qui concerne le progrès et le bien-être des peuples. Les problèmes du développement, à l'heure qu'il est, débordent les limites nationales et continentales. Ce sont des problèmes mondiaux, au même titre d'ailleurs, que l'hégémonie impérialiste. Entre les deux phénomènes, la conjonction n'est pas fortuite. C'est de l'exploitation capitaliste moderne qu'est né le divorce entre les riches et les pauvres.

35. La prise de conscience qui s'est cristallisée autour de ces problèmes ne traduit pas une poussée philanthropique soudaine; elle procède de la croyance qui commence à se faire jour que, dans un monde organiquement solidaire, il n'y a pas de destin isolé. A cet égard, il est évident que le développement ne saurait être envisagé à travers les seuls calculs d'un utilitarisme froid, mais en fonction d'impératifs fondamentaux de justice et d'équité.

36. Pour la première fois cette année, ces questions cruciales ont fait l'objet d'un débat spécifique. Agissant à un moment particulièrement délicat de la conjoncture internationale, l'Algérie avait considéré cette enceinte comme la plus appropriée pour l'instauration d'un dialogue véritable et la recherche de solutions constructives. Le débat est toujours ouvert. Il se poursuivra au cours de notre présente Assemblée, puis à l'occasion de la session extraordinaire de la prochaine Assemblée.

37. Par leur envergure, par leur complexité, les problèmes posés par le Groupe des 77 pays en voie de

développement s'identifient à la trame même de l'évolution historique de notre temps. Le fait qu'ils aient revêtu cette année une acuité politique et une ampleur sans précédent au sein de notre organisation, où ils continuent à bénéficier d'un traitement particulier, constitue en soi un progrès considérable. Car il s'agit moins de rechercher des recettes éphémères que d'amener progressivement la communauté internationale à poser les problèmes comme ils se présentent dans les faits, en dehors des clichés égo-centristes et des stratégies à courte vue.

38. Les Nations Unies, après bientôt 30 années d'existence, 30 années d'expérience, sont entrées dans une phase déterminante de leur vie. Leur action dans le monde d'aujourd'hui, pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, pour la défense du droit à l'autodétermination des peuples et de la souveraineté des Etats, pour le développement d'une coopération multiforme à l'échelle de l'humanité, s'inscrit en droite ligne dans les exigences profondes de notre civilisation, dont elle est devenue un facteur irremplaçable. Mais sa solidarité, sa force d'enracinement dans la conscience de notre époque, accroissent indubitablement ses responsabilités et plaident pour une efficacité plus grande encore dans l'accomplissement de sa mission. C'est dire qu'une plus grande démocratisation de ses structures et leur adaptation rigoureuse aux réalités dans lesquelles nous vivons, non seulement répondraient à une nécessité impérative, mais ouvriraient devant elle des perspectives nouvelles et sans doute prometteuses.

39. Nous savons, Monsieur le Secrétaire général, tout ce que vous avez déjà fait pour que notre organisation se manifeste partout où apparaissait un danger pour la paix mondiale. Votre action personnelle a contribué à faire de l'Organisation l'instrument auquel recourent de plus en plus les pays dans la recherche du règlement de leurs différends. La confiance que, de nouveau, l'opinion internationale place dans l'Organisation des Nations Unies offre des chances nouvelles, à la fois pour le développement des activités de nos institutions et pour la promotion d'un climat, d'une méthode et d'un système permettant d'assurer, entre les Etats, des rapports plus harmonieux et de garantir ainsi à notre génération et à celles qui la suivront, un avenir de paix et de compréhension.

40. Ce vœu, ce n'est pas la première fois qu'il se trouve formulé du haut de cette tribune. Il était déjà dans la pensée des rédacteurs de la Charte, et il continue à dominer les orientations et les activités de l'Organisation. Faut-il dire qu'aujourd'hui, peut-être plus encore qu'au cours des dernières années, alors que tant de menaces pèsent sur la paix et que de nouveaux nuages s'accumulent sur certaines régions du monde, la vocation des Nations Unies à garantir la paix et la sécurité reste plus actuelle que jamais et donne la mesure des responsabilités qui demeurent celles de notre organisation.

41. Le contexte international dans lequel s'ouvre la présente session n'est, hélas, pas exempt des sources de préoccupations qui, d'année en année, forment la toile de fond de nos travaux. Mais, avant même d'évoquer ces problèmes, je voudrais saluer comme un événement du plus haut intérêt pour la communauté internationale, et de légitime satisfaction pour notre

organisation, l'accession à l'indépendance de la République de Guinée-Bissau ainsi que les progrès en cours dans la voie de la libération des autres colonies portugaises. Nous sommes heureux de constater que le Portugal, qui avait été si longtemps au ban de la communauté internationale pour la poursuite obstinée d'une politique coloniale universellement condamnée, se réconcilie maintenant avec la cause de la liberté, retrouvant ainsi parmi nous une place que nous n'avions pas désespéré de le voir un jour occuper. Nous suivons avec vigilance, nous suivons avec sympathie les efforts que déploient ses dirigeants pour mener à son terme cette politique de décolonisation et pour triompher des difficultés de la dernière heure, dont notre propre expérience nous a appris à mesurer l'importance.

42. Cette dernière phase de la décolonisation, qui a demandé tant de sacrifices et de persévérance, vient à juste titre couronner la lutte que les peuples africains ont soutenue durant de si longues années pour faire valoir leurs droits et leur attachement à la liberté. Elle représente également l'une des réalisations les plus remarquables de notre organisation et l'un de ses vrais titres de gloire, puisqu'elle marque l'achèvement de la vaste entreprise dans laquelle elle s'était engagée au lendemain même de sa création. Tout en servant ainsi directement la cause de la paix dans le monde, notre organisation a su donner une dimension nouvelle à son rayonnement et un champ pratiquement illimité à ses activités.

43. Mais, à côté de ce succès qui confirme aux yeux de tous l'indiscutable autorité morale de l'Organisation, les motifs ne manquent pas de manifester quelque inquiétude devant la situation internationale présente. Un peu partout dans le monde, des foyers de tension subsistent ou se créent, séquelles de problèmes mal réglés ou de situations qui se détériorent, faute d'être affrontées en temps voulu, et avec la clairvoyance et le courage nécessaires.

44. Si dans le Sud-Est asiatique les agressions impérialistes ont sombré dans un reflux incertain, par-delà les camouflages juridiques des accords de Paris sur le Viet Nam, nous avons la certitude que la défaite des agresseurs est là, et la victoire des peuples d'Indochine aussi. La démobilisation de l'opinion internationale qui en est résultée a jeté l'affaire du Moyen-Orient au centre d'une lumière crue, et pour cause. C'est que le destin du Moyen-Orient engage celui de l'Europe tout entière. Celui de l'Europe a des répercussions mondiales. Moins que jamais, la Méditerranée est un lac de paix, car précisément le Moyen-Orient est devenu l'enjeu de grandes compétitions. Les répercussions des événements de cette région névralgique se feront inévitablement sentir au-delà des contingents adjacents. Déjà, l'attention que prêtent l'Afrique, l'Asie et l'Europe au développement de la lutte des peuples arabes, annonce des développements dont il est difficile de mesurer aujourd'hui toute la portée. Je crois bien que les problèmes posés ici, exigent de nous des solutions qui pourraient contrarier les traditions les plus fortement ancrées dans nos institutions.

45. Personne ne pourrait nous demander d'être optimistes tant que les territoires conquis n'auront pas été restitués, et puisque la patrie palestinienne a été livrée dans les circonstances que l'on sait, personne

ne peut attendre de la communauté internationale qu'elle marchande sa solidarité au peuple palestinien aussi longtemps que, conformément aux principes de la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, il n'aura pas eu, à l'instar des autres peuples, l'opportunité d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

46. Les événements de Chypre viennent ajouter un surcroît d'inquiétude pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient. Si quelques mains occultes n'ont organisé cette opération que pour permettre à l'Europe occidentale de se réconcilier avec elle-même, dans le cadre de je ne sais quelle stratégie planétaire, nous pouvons dire que le peuple chypriote a de nouveau versé un tribut tragique pour la sauvegarde de son indépendance, l'intégrité de son territoire national et son attachement à la politique de non-alignement. La Grèce des colonels n'est plus la Grèce des colonels. La péninsule ibérique connaît des mutations que nous suivons attentivement. Les pays jusque-là frappés d'isolement semblent sortir de leur quarantaine. Voilà ressoudée l'Alliance atlantique. Dans la mesure où la situation nouvellement créée est de nature à favoriser les acquits de la sécurité européenne et à renforcer donc les chances de la détente et de la coopération entre l'Est et l'Ouest, nous ne pouvons que nous féliciter des résultats obtenus; mais est-ce que le moment n'est pas venu pour que toutes les troupes étrangères, y compris les troupes britanniques naturellement, commencent à envisager sérieusement leur retrait de l'île de Chypre, pour permettre à cet Etat fondateur du mouvement des non-alignés de répondre enfin à tous les critères du non-alignement? Pour complexe que soit une telle situation, il est tout à fait évident que la clarification des choses ne peut que favoriser et les initiatives intra-européennes et les possibilités d'un dialogue plus fructueux et plus prometteur entre l'Europe et le monde arabe d'un côté, entre l'Europe et l'Afrique de l'autre.

47. Bien sûr, une crise comme celle de Chypre trouve d'abord ses origines dans les imperfections du système international né de la seconde guerre mondiale et qui, à l'époque de la guerre froide, était fondé sur le partage du monde en blocs antagonistes et en zones d'influence consolidées par l'implantation de bases militaires. Mais de profonds changements ont marqué depuis la vie internationale, et en particulier dans les rapports entre les plus grandes puissances, ce qui a été salué comme le signe annonciateur d'une détente dans les rapports internationaux.

48. L'atténuation de la tension Est-Ouest a favorisé les chances du dialogue. De l'adage "connaître, c'est comprendre", les uns et les autres semblent avoir fait leur devise. Et la communication directe établie entre ceux qui hier furent les protagonistes de la guerre froide révèle maintenant les signes d'une compréhension évidente, parfois même entourée de la solennité que lui confèrent telle rencontre au sommet, telle négociation militaire, ou tel événement important dont il devient rare qu'il ne soit pas prétexte à concertation.

49. Ainsi, les contours d'une entente se profilent, et c'est dans cette perspective que se situe la négociation militaire pour la limitation des armes stratégiques, la réduction mutuelle des forces en Europe et

la Conférence européenne sur la sécurité et la coopération.

50. Nous ne voulons pas minimiser l'importance d'une telle mutation qui, si elle se développait normalement, pourrait effectivement marquer l'instauration d'une ère nouvelle, où la coopération se substituerait à la confrontation et où chaque membre de la communauté mondiale disposerait de sa part de responsabilité dans les affaires internationales. Mais ce qui se passe dans le monde, et les préoccupations légitimes qui en découlent, démontre à l'évidence la fragilité de l'équilibre actuel et les dangers qui peuvent résulter de sa rupture.

51. Les crises qui sont apparues dans différents continents, et dont l'évolution a conduit jusqu'au seuil d'une conflagration générale, témoignent des faiblesses — et des dangers — d'un ordre international s'appuyant exclusivement sur la volonté des puissants et tributaire de la qualité de leurs rapports mutuels. Cet ordre est pourtant celui qui a prévalu depuis la fin de la seconde guerre mondiale et qui, en un quart de siècle, a révélé ses vertus, mais également ses limites et ses insuffisances.

52. Le mouvement des pays non alignés est né de la prise de conscience des imperfections de ce système international régi par les grandes puissances. Son objectif premier était justement de garantir les petits pays contre les excès d'un tel régime.

53. Le mouvement des non alignés se consolide de façon incessante dans le creuset de sa foi difficile, aussi proche qu'il est d'un idéal dont il ne peut se passer que d'une réalité internationale à laquelle il ne peut se soustraire. Chaque fois que l'engagement venait se confondre avec une pressante nécessité, le mouvement a opté. Il a toujours opté sans équivoque, pour la cause des hommes qu'une fatalité passagère a condamnés à subir l'histoire, dans le mépris des dangers qui pouvaient lui venir de tous les centres de décision qui font l'histoire, selon les calculs stratégiques du moment, les intérêts mercantiles ou la volonté de puissance et de domination. Le service de la vérité et celui de la liberté, qui font la grandeur même de sa vocation, oblige. Il l'oblige à tenir tête et souvent à braver les convulsions d'une époque corrompue parce que, pour fasciné que soit le tiers monde par les acquisitions spectaculaires de techniques hallucinantes, il a appris à ne pas se séparer de l'humain, et demeure convaincu que l'humanité est en droit d'attendre autre chose de plus élémentaire peut-être, mais qui réponde à des besoins aussi pressants que vitaux.

54. A travers les enchevêtrements idéologiques, les philosophies prolifèrent, variées, dures, tentantes. Mais qui pourrait prétendre que la civilisation a livré tous ses secrets ? Si les idées avancent sûrement, nous n'avons pas encore acquis le droit de pécher par optimisme. Alors que la science a conquis de tels sommets, des trésors prodigieux de connaissances sont gardés si jalousement secrets que le monde qui aspire à la perfection et à l'unité en devient innombrable. Une telle situation fait qu'au travers des paradoxes déroutants des rapports internationaux, l'on est toujours réduit à être le barbare de quelqu'un. Certes, le droit n'est plus l'apanage exclusif des pontifes, et des progrès notables sont enregistrés dans

beaucoup de domaines, grâce à la multiplication des forums internationaux et des échanges enrichissants qui en résultent. Les événements ont vite fait de prendre une dimension universelle. La politique se faisait sans nous, contre nous, malgré nous. Nous avons conquis le droit d'y mettre notre empreinte et d'y apporter une participation aussi active que bénéfique. Sans doute, nous ne sommes qu'au stade préliminaire de l'inévitable mouvement des idées. Mais les idées sont en mouvement, qui préfigurent l'architecture de la société de demain. Ayant, par tous les moyens, favorisé la détente et bientôt l'entente, nous voilà en train de faire admettre une vision synthétique de la politique et de l'économie.

55. A mesure que l'histoire se forge, l'urgence des conflits décroît, et déjà des métamorphoses incroyables se sont produites qui ont bouleversé les combinaisons traditionnelles. Parce que les antinomies qui découlaient des aventures d'autrefois sont perçues avec une conscience universelle, les préoccupations des peuples se situent maintenant à l'échelle planétaire. Dans un monde en perpétuel devenir, l'invective a cédé le pas au dialogue; du coup, les espaces morts se sont ranimés et l'homme se trouve projeté dans le rythme haletant d'un courant historique en constante accélération. Aussi bien dans ce qui s'est fait que dans ce qui doit advenir, le mouvement des non alignés joue un rôle responsable puisqu'il s'est imposé comme une réalité intangible. Devant le bouclier et le glaive, il ne se considère pas, dans l'arène internationale, comme l'alpha et l'oméga, tant s'en faut.

56. Il ne serait certainement pas raisonnable, à l'heure où nous vivons la fin d'une ère exténuée, parce que la liberté s'est frayé un chemin difficile à travers les interstices des idées, de suspendre l'histoire à un moment choisi de façon arbitraire. Une telle prétention n'aurait d'égal que le danger qui l'accompagne naturellement. Toutefois, il y a tout lieu de croire que les temps sont révolus où la seule puissance matérielle pouvait mener à l'idée primitive que "le monde, c'est moi". Beaucoup de changements sont à peine perceptibles; mais la réconciliation et la tolérance sont admises. La notion de chauvinisme étriqué a laissé place à celle, plus large, de communauté. Il était temps de voir de tels changements arriver. N'est-ce pas que pendant plus d'un quart de siècle, l'humanité a subi les vicissitudes d'une histoire ankylosée, traumatisée qu'elle était par la guerre froide, l'équilibre de la terreur, la politique du bord du gouffre, les guerres localisées qui ont divisé les Etats, fait éclater des nations, devant des expéditions lointaines, et surtout injustifiables ? Pour toute une génération, ce fut une ère démentielle, chargée de promesses incertaines et de gestations inquiétantes. Les mutations actuelles sont, fort heureusement, plus rassurantes. Néanmoins, un monde sans guerre sera-t-il jamais un monde sans conflit ? A lui seul, l'assentiment moral ne peut redresser complètement les situations fondamentalement contradictoires. Pour être moins opaque, l'univers n'est pas pour autant transparent.

57. Le développement du mouvement des non alignés au cours de ces dernières années doit être considéré comme un phénomène dont l'importance et les prolongements ne le cèdent en rien à ceux de la détente intervenue dans les rapports entre les superpuissances. Les dimensions nouvelles qu'il a acquises

et le dynamisme qu'il ne cesse de manifester en font un partenaire assurément non négligeable dans les affaires mondiales.

58. L'apparition de cet élément sur l'échiquier international n'a pas été favorablement accueillie par tous, en particulier par ceux que troublait cette intrusion de petits pays dans un système jusqu'alors dirigé par les grands. D'autres ont manifesté quelque scepticisme quant à la solidité, quant à l'efficacité de ce mouvement, du fait du nombre et de la vulnérabilité des pays qu'il regroupe.

59. Mais le mouvement des non alignés ne se propose pas de rivaliser avec les plus puissants, encore moins de se mettre en conflit avec eux. Son action, fondée sur la solidarité des pays du tiers monde, veut avant tout introduire dans les rapports entre nations ce facteur de justice et d'humanité que le développement prodigieux de la puissance de certains avait fini par faire perdre de vue. Qu'est-ce donc que le non-alignement, sinon l'expression de l'attachement de nos peuples à leur propre indépendance, mais aussi de leur dévotion et de leur dévouement total à la cause de la paix dans le monde ?

60. En permettant aux petits pays d'assumer une part de responsabilités dans la direction des affaires mondiales, le non-alignement apparaît comme une composante indéniable de l'équilibre international. Ce faisant, il joue également le rôle de facteur de détente, non seulement en brisant un tête-à-tête souvent dangereux entre les superpuissances, mais aussi et surtout, en participant activement à l'amélioration des rapports entre les États. Perdant son caractère statique et défensif des premières années, il témoigne maintenant d'une vitalité par laquelle il manifeste sa maturation et la clarification de ses objectifs, et qui lui permet d'introduire une meilleure harmonie dans le monde.

61. La voix que le mouvement des pays non alignés veut faire entendre est peut-être encore trop faible et ne sait pas toujours convaincre. Mais on ne saurait purement et simplement l'ignorer lorsqu'on se propose de dégager le monde des dangers qui le menacent. La communauté internationale commence à en prendre conscience, et nous sommes heureux d'enregistrer que, parmi les suggestions qui ont été avancées pour résoudre le problème chypriote, certaines se soient appuyées sur la contribution effective que pourrait apporter le groupe des pays non alignés. Il n'est donc plus ce témoin dont, occasionnellement, on vient solliciter l'appréciation d'une détente conçue en dehors de lui, et dont les contours se situent à la lisière même de ses contrées.

62. Tout se passe comme si l'histoire récente avait définitivement consacré la vocation et l'aptitude du tiers monde à l'association dans la détermination des éléments de l'équilibre international. Sans doute faut-il voir là une mutation qualitative indéniable. Les restrictions visant une sorte de confiscation des initiatives intéressant la sécurité de l'ensemble de la communauté seront progressivement levées et, dans la tâche d'édification de la paix, aucune exclusive désormais ne viendra frapper telle ou telle région du globe, telle ou telle autre famille politique, de sorte que la recherche de la paix devienne l'affaire de tous.

63. Le cadre de l'Organisation des Nations Unies s'offre tout naturellement à l'action des pays non alignés, qui y trouvent le terrain le mieux approprié pour l'affirmation de leurs principes et pour leur contribution la meilleure à l'œuvre de sauvegarde et de renforcement de la sécurité dans le monde.

64. L'émergence du mouvement des non alignés et son affirmation en tant que porte-parole authentique du tiers monde ont considérablement influé sur l'activité de l'Organisation, sur son orientation, sur son efficacité. Ce n'est pas l'un des moindres mérites du mouvement des non alignés que d'avoir ainsi contribué à redonner à notre organisation un souffle nouveau et un regain de confiance en sa propre mission.

65. Il suffirait, pour s'en rendre compte, de parcourir l'ordre du jour provisoire [S/9700] de la session qui s'ouvre aujourd'hui. Si nous y retrouvons des questions qui sont débattues depuis de nombreuses années et dont la solution doit être recherchée dans une démarche prudente et progressive, qui préserve la cohésion de l'ensemble des pays, des problèmes nouveaux y apparaissent, de nature diverse et d'urgence inégale, mais qui tous requièrent notre attention et mettent encore une fois à l'épreuve la bonne volonté de la communauté internationale, la sagacité des représentants et l'efficacité des rouages de notre organisation. Il n'est point besoin de dire que nous sommes prêts à affronter cette tâche avec le ferme désir de faire que cette vingt-neuvième session apporte une contribution positive à la marche en avant de notre monde et qu'elle réponde aux espoirs que nos peuples ont toujours placés dans les Nations Unies. J'y consacrerai tous mes efforts dans mon rôle de président, d'autant plus que j'ai eu le privilège d'être honoré de votre élection unanime. Mais ces efforts resteraient vains si je ne pouvais compter sur votre coopération confiante, sur votre indulgence amicale et sur votre dévouement à la cause de l'humanité.

66. Il n'est certainement pas habituel qu'un président s'adresse à l'Assemblée générale avec la franchise directe qui a été la mienne aujourd'hui. Je vous remercie du fond du cœur de m'avoir accordé ce privilège exceptionnel, que je considère comme une autre marque d'estime et d'amitié à l'égard du peuple algérien. Et c'est naturellement sur lui, à travers la personne du président Boumédiène, que je voudrais, avec votre permission, reporter votre hommage et l'insigne honneur dont vous me faites bénéficier. Puisque je vous ai livré quelques réflexions personnelles sur l'Organisation des Nations Unies et le tiers monde, il ne serait certainement pas déplacé, pour conclure, que j'emprunte le mot de la fin précisément au chef de l'État algérien, qui assume aujourd'hui la haute charge de présider aux destinées du mouvement des non alignés :

“Par les innombrables menaces qu'il recèle, disait-il, le monde dans lequel nous vivons laisse peu de place à l'optimisme. Cependant — et c'est là la raison majeure pour laquelle nous devons chasser de nos esprits le doute qui émousse la volonté et écarter de nos cœurs l'inquiétude qui engendre le découragement — les grands problèmes que nous devons affronter et pour la solution desquels nous pourrions être engagés dans des épreuves encore plus dures que celles que nous

avons connues dans le passé, comportent en eux-mêmes des raisons d'avoir foi en notre avenir, de soutenir notre enthousiasme et de croire en la solidarité et en la grandeur du destin, à la fois de nos pays et de la communauté mondiale dans son ensemble."

## POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

### Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

67. Le PRÉSIDENT : Conformément à la procédure suivie dans le passé, je voudrais maintenant inviter l'Assemblée générale à examiner, dans le cadre du point 22 de l'ordre du jour provisoire intitulé : "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies", les recommandations du Conseil de sécurité en faveur de l'admission de la République populaire du Bangladesh, de la Grenade et de la République de Guinée-Bissau en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, recommandations qui font l'objet des documents A/9642, A/9652 et A/9712.

68. Cette procédure spéciale a été utilisée précédemment afin de donner aux Etats dont l'admission à l'Organisation a été recommandée par le Conseil de sécurité la possibilité de participer dès le début aux travaux de la session, à condition que l'Assemblée générale se prononce favorablement. S'il n'y a pas d'objections, nous procéderons de cette façon.

*Il en est ainsi décidé.*

69. Le PRÉSIDENT : Je crois pouvoir rappeler que le Conseil de sécurité a tout d'abord recommandé l'admission de la République populaire du Bangladesh [A/9642], ensuite celle de la Grenade [A/9652] et enfin, celle de la République de Guinée-Bissau [A/9712].

70. Nous allons examiner en premier lieu le projet de résolution A/L.728 et Add.1, qui porte sur l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution à l'unanimité ?

*Le projet de résolution est adopté [résolution 3203 (XXIX)].*

71. Le PRÉSIDENT : Je déclare la République populaire du Bangladesh admise à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de la République populaire du Bangladesh est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

72. Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant passer au projet de résolution A/L.729 et Add.1 recommandant l'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte à l'unanimité le projet de résolution ?

*Le projet de résolution est adopté [résolution 3204 (XXIX)].*

73. Le PRÉSIDENT : Je déclare la Grenade admise à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de la Grenade est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

74. Le PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au projet de résolution A/L.730 et Add.1 recommandant l'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte à l'unanimité le projet de résolution ?

*Le projet de résolution est adopté [résolution 3205 (XXIX)].*

75. Le PRÉSIDENT : Je déclare la République de Guinée-Bissau admise à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de la République de Guinée-Bissau est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

76. Le PRÉSIDENT : Vous comprendrez aisément la gêne qui est tout naturellement la mienne de vous avoir infligé au début de cette vingt-neuvième session une aussi longue déclaration, mais il me paraissait utile de sortir d'un certain anonymat pour me révéler à vous tel que je suis et tel que je m'assume à travers les réflexions personnelles que je vous ai livrées sur l'Organisation des Nations Unies, le mouvement des non alignés, le tiers monde, et le monde tel que je le vois actuellement à travers la situation internationale.

77. A cette occasion, il m'a été donné le privilège avant tout autre de dire ma joie, et donc la vôtre, puisque je bénéficie de votre confiance, de voir la République populaire du Bangladesh, la Grenade et la République de Guinée-Bissau se joindre à nous, conformément aux recommandations du Conseil de sécurité, comme Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

78. Tous ceux qui n'étaient pas là pour rédiger la Charte des Nations Unies et créer cette organisation, et qui sont arrivés plus tard dans cette enceinte pour faire reconnaître aux yeux du monde tant leur souveraineté nationale que leur indépendance, ont compris que ce moment constitue précisément un tournant particulier, à la fois de la vie des nations et dans la vie de l'Organisation à laquelle tous ici nous appartenons.

79. J'aurais beaucoup de choses à dire, si le temps le permettait, en ce qui concerne la République populaire du Bangladesh, à laquelle mon pays est lié par des liens spirituels et culturels; j'aurais beaucoup de choses à dire sur la Grenade, parce que les distances n'ont jamais séparé l'Algérie des Caraïbes et l'Algérie a toujours suivi de façon attentive les problèmes des Caraïbes; et naturellement, en tant que candidat et représentant de l'Afrique, j'aurais beaucoup de choses à dire sur la République de Guinée-Bissau. Je me contenterai, en votre nom à tous, de leur souhaiter une chaleureuse bienvenue et de dire qu'au départ, elles bénéficient à la fois de notre sympathie, de notre confiance, de notre amitié et que, dans la fidélité qui doit être la nôtre au service des principes de la Charte et de l'Organisation des Nations Unies, elles nous trouveront chacun, individuellement comme collectivement, à leur côté.

80. J'ai la certitude aussi que leur apport spécifique marque un tournant important dans la vie de l'Organisation et favorisera ainsi le processus d'accélération de l'entrée d'autres membres qui attendent également leur tour pour venir se joindre à nous.

81. M. KINENE (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de saisir l'occasion qui m'est offerte pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à l'unanimité aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale pour la vingt-neuvième session ordinaire. C'est un grand honneur que l'Organisation des Nations Unies a conféré ainsi au Gouvernement et au peuple de l'Algérie en particulier, ainsi qu'à toute l'Afrique. C'est aussi le témoignage très net du respect manifesté à vos qualités personnelles d'intellectuel et de diplomate. Parlant au nom du groupe des Etats d'Afrique, je suis particulièrement fier et heureux de constater que vous allez conduire nos importantes délibérations, particulièrement la discussion des questions économiques brûlantes qui vont retenir l'attention des membres de l'Assemblée au cours des trois prochains mois. En tant que groupe, nous nous proposons de travailler en étroite collaboration avec vous et nous sommes certains que les problèmes qui revêtent une importance particulière pour les pays en voie de développement et qui ont été examinés au début de cette année, au cours de la sixième session extraordinaire, seront à nouveau mis en lumière par l'Assemblée au cours de votre mandat en tant que président.

82. C'est aujourd'hui un grand moment pour l'Afrique. En effet, l'Assemblée générale vient d'admettre trois nouveaux Etats, à savoir la République populaire du Bangladesh, la Grenade et la République de Guinée-Bissau en tant que Membres à part entière des Nations Unies. En leur souhaitant la bienvenue, nous tenons à noter en particulier que la Guinée-Bissau est un précurseur de la lutte d'indépendance dans toute l'Afrique. En nous joignant aux réjouissances et aux festivités marquant cette occasion solennelle, nous, Africains, tenons à rendre hommage à la mémoire d'un éminent fils de l'Afrique, feu Amílcar Cabral, secrétaire général et fondateur du Partido Africano da Independencia da Guiné e Cabo Verde (PAIGC). Il a lutté et donné sa vie pour le principe sacré de la dignité de l'humanité tout entière. Aujourd'hui, la Guinée-Bissau est une nation libre et nous espérons que le jour n'est pas loin où les îles du Cap-Vert se joindront à cet Etat souverain.

83. Nous sommes pleinement conscients du fait que la naissance de la Guinée-Bissau n'est pas le fruit d'un processus politique pacifique, mais plutôt l'aboutissement du sang versé et des efforts consacrés à une lutte opiniâtre que les fils et les filles dévoués et courageux de ce pays ont menée depuis plus de 10 ans. Pour le président Luis Cabral, son gouvernement et tout le peuple de la Guinée-Bissau, l'accession à l'indépendance marque le début d'une longue lutte, une lutte pour la survivance du pays, une guerre contre la maladie, l'analphabétisme et la faim, car, bien que le Portugal ait administré la Guinée-Bissau et les îles du Cap-Vert depuis le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, rien n'a été fait pour améliorer les conditions sociales et économiques des masses. Cependant, nous faisons confiance à la capacité du peuple de Guinée-

Bissau pour renforcer la lutte qu'il a légitimement gagnée.

84. Pourtant ce n'est pas là la fin de la lutte pour l'autodétermination sur le continent africain. L'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe, la Namibie, le Sahara espagnol, Sao Tomé, la Somalie française ne sont toujours pas libres. Nous accueillons favorablement la nouvelle attitude des nouvelles autorités portugaises, tout en observant un optimisme prudent.

85. Nous sommes heureux de la signature d'un accord entre le Gouvernement de Lisbonne et les dirigeants du Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO) en Zambie, le 7 septembre. Cet accord, qui prévoit l'accession du Mozambique à l'indépendance le 25 juillet 1975 et garantit un gouvernement de transition pendant la période intérimaire, constitue un engagement de la part du Gouvernement portugais de respecter la promesse qu'il a faite en accédant au pouvoir au mois d'avril de cette année. Cependant, nous savons tous que des manifestations ont eu lieu récemment, organisées par quelques Blancs minoritaires fourvoyés; ceux qui s'appellent eux-mêmes les "dragons de la mort" ont démontré qu'ils l'étaient réellement par le nombre de victimes qu'ils ont causées en s'emparant d'un ou deux bâtiments. Nous espérons que le Portugal ne laissera pas une poignée d'extrémistes blancs l'empêcher d'accomplir sa politique de transfert de pouvoirs politiques à la majorité des Mozambicains. Il est maintenant impérieux que le Portugal prenne toutes les précautions voulues pour empêcher en Angola la répétition d'un comportement irresponsable de ce genre. Nous comptons que ces deux pays africains parviendront à l'indépendance et sauront surmonter tous les obstacles artificiels qui pourraient être dressés sur leur route, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur.

86. L'indépendance de la Guinée-Bissau devrait constituer un avertissement très net aux régimes minoritaires blancs et racistes de l'Afrique australe qui s'imaginent qu'ils pourront continuer à opprimer les autochtones de ces régions et à leur refuser leurs droits inaliénables en recourant à la répugnante politique de l'*apartheid*, déjà dénoncée par l'opinion publique mondiale comme un outrage à la dignité humaine et un crime contre l'humanité.

87. Toute l'Afrique sera libre. Pour y parvenir, tous les peuples africains se sont engagés à poursuivre la lutte jusqu'au bout. Les membres de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], par l'intermédiaire de son comité de libération, et les autres pays ou organisations épris de paix, feront tout leur possible pour aider tous les mouvements de libération reconnus en Afrique, moralement et matériellement, tant qu'un pouce de sol africain restera sous la domination étrangère. Aucun pays africain ne se considérera comme libre aussi longtemps qu'une partie de notre continent continuera de languir sous le joug du colonialisme et de la discrimination raciale.

88. Comme je l'ai déjà dit, l'admission des deux autres Etats amis que sont le Bangladesh et la Grenade nous réjouit vivement. Ces deux Etats ont un but commun avec l'Afrique : ils veulent en effet s'assurer un développement qui leur permette de parvenir à un niveau de vie considéré comme satisfaisant pour le bien-être de toutes leurs populations. Nous nous

réjouissons déjà de pouvoir coopérer fructueusement avec eux, ici aux Nations Unies, ainsi que dans un cadre bilatéral.

89. Enfin, nous tenons à rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour l'intérêt personnel qu'il a pris au processus de décolonisation; nous rendons également hommage à toutes les organisations qui, d'une manière ou d'une autre, se sont jointes à la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et la discrimination raciale dans le monde en général et en Afrique en particulier.

90. M. EHSASSI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, ma profonde reconnaissance pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole en cette enceinte à l'occasion de l'admission à l'ONU de la République populaire du Bangladesh, de la Grenade et de la République de Guinée-Bissau.

91. Comme le chef de la délégation iranienne aura par la suite l'occasion de vous souhaiter, au nom de la délégation iranienne, la bienvenue à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, je me bornerai aujourd'hui à dire au nom du Comité spécial comme en mon nom personnel notre satisfaction à vous voir occuper ces hautes fonctions. La contribution constante et éminente de votre pays à la cause de la décolonisation est trop connue pour que je m'y attarde. Qu'il me suffise de dire que la série fructueuse de réunions qui se sont tenues à Alger en 1966, dans le cadre du Comité spécial, sur l'invitation de votre gouvernement, reste présente à la mémoire de bien des membres de ce comité. Les résultats obtenus par le Comité spécial au cours de ces réunions, en étroite collaboration avec votre gouvernement et sous votre direction dynamique, ont vraiment marqué un tournant dans les efforts déployés pour venir en aide aux peuples des territoires colonisés dans leur lutte ultime en vue de leur libération et de leur indépendance.

92. L'admission aujourd'hui de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies nous cause une joie et un plaisir tout particuliers à nous qui, depuis que le Comité spécial existe, suivons de près la lutte courageuse du peuple de la Guinée-Bissau sous la direction héroïque du PAIGC. Ayant proclamé en septembre dernier sa pleine indépendance nationale, le peuple de la nouvelle République a montré très nettement au monde l'inébranlable résolution d'un peuple opprimé à recouvrer sa dignité et ses droits fondamentaux de l'homme quel qu'en soit le prix, afin de vivre libre de toute domination coloniale et étrangère.

93. La victoire et les progrès du peuple de la Guinée-Bissau sont une grande source d'inspiration et d'encouragement pour tous ceux qui luttent ailleurs pour leur libération, et particulièrement en Afrique australe. Espérons tous que nous accueillerons bientôt parmi nous non seulement le Mozambique et l'Angola, mais encore un Zimbabwe libre et la Namibie. La Grenade a retenu aussi l'attention du Comité spécial depuis qu'il existe.

94. Les membres du Comité spécial désirent exprimer leur fervent espoir que l'évolution pacifique vers l'autonomie et l'indépendance qui se produit dans les petits territoires coloniaux de la région sera accélérée grâce aux efforts intensifiés des membres de la communauté mondiale et particulièrement de ceux qui sont chargés de l'administration de ces territoires. Saisissons cette occasion pour redoubler d'efforts afin de respecter pleinement les dispositions des résolutions pertinentes des Nations Unies et d'accorder toute l'assistance morale et matérielle nécessaire aux peuples intéressés pour qu'ils parviennent aux objectifs définis dans la Charte et dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*].

95. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter ici, en tant que représentant de l'Iran, la bienvenue à la République de Guinée-Bissau et à la Grenade, ainsi qu'à la République populaire du Bangladesh avec laquelle mon pays entretient d'excellentes relations. Nous sommes certains que le Bangladesh, en tant que nouvel Etat, jouera un rôle important dans les affaires internationales avec la maturité que nous lui connaissons. Nous espérons qu'avec son admission aux Nations Unies, les pénibles souvenirs du conflit sur le sous-continent s'effaceront et que le Bangladesh entretiendra les meilleures relations avec ses voisins ainsi qu'avec la communauté mondiale.

96. Au nom du Comité spécial, je voudrais adresser nos meilleurs vœux de paix, de concorde et de prospérité aux peuples et aux gouvernements des Etats qui viennent d'être admis à l'Organisation. Je suis certain que le Comité spécial pourra bénéficier de toute leur coopération dans la tâche importante de décolonisation qui lui a été confiée par l'Assemblée générale.

97. M. HUSSEIN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, au nom du Président en exercice de l'OUA, président du Conseil révolutionnaire suprême de la République démocratique de Somalie, Jaalle Mohamed Siad Barre, je voudrais m'associer aux orateurs qui ont pris la parole avant moi et vous ont déjà félicité, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

98. A cette occasion, je voudrais également exprimer notre reconnaissance et notre admiration à votre prédécesseur, M. Benites, représentant de l'Equateur, pour la maîtrise avec laquelle il a conduit les travaux tant de la vingt-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale que de la sixième session extraordinaire. Son habileté, son expérience et sa sagesse ont beaucoup contribué aux résultats obtenus par ces deux sessions.

99. En ma qualité de représentant du Président de l'OUA, je suis particulièrement fier de voir un fils du continent africain occuper la présidence de la présente et importante session de l'Assemblée générale. Etant donné votre vaste expérience en matière de politique internationale et de diplomatie, et vos talents déjà prouvés et avérés, je suis certain que, sous votre éminente direction, cette session sera un succès.

100. Permettez-moi, au nom du Président en exercice de l'OUA, de saisir cette occasion pour souhaiter également la bienvenue parmi nous à la République de Guinée-Bissau, à la République populaire du Ban-

gladesh et à la Grenade. Nous sommes certains que l'admission de ces nations apportera une contribution importante aux travaux de l'Organisation. L'admission de ces pays à l'ONU est un nouveau pas vers la réalisation de ce principe d'universalité auquel nous tenons particulièrement et qui est consacré dans la Charte. Nous espérons qu'un jour viendra bientôt où tous les peuples qui sont encore sous le joug du colonialisme et de l'*apartheid* prendront la place qui leur revient dans la communauté des nations.

101. Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous donner l'assurance de notre entière collaboration et de notre compréhension pour vous aider à vous acquitter des lourdes responsabilités que nous venons de vous confier.

102. M. RAHAL (Algérie) : Monsieur le Président, intervenant au titre de représentant de l'Algérie, il ne me siérait sans doute pas de suivre l'exemple des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection et dire les mérites qui vous désignaient à la haute responsabilité qui est maintenant la vôtre. Je profite cependant du privilège que j'ai de prendre la parole parmi les premiers pour répéter après vous combien l'Algérie se sent honorée de la décision de l'Assemblée de vous porter à sa présidence, et pour en exprimer à tous notre sincère gratitude.

103. Notre vingt-neuvième session s'ouvre par l'admission à l'Organisation des Nations Unies du Bangladesh, de la Grenade et de la République de Guinée-Bissau. Nos travaux ne pouvaient être placés sous de meilleurs auspices. Je veux ici exprimer, au nom du groupe des non alignés, nos fraternelles félicitations à ces trois pays et les vœux que nous formons pour la prospérité et le bonheur de leurs peuples.

104. Avant même de prendre sa place au sein de cette organisation, le Bangladesh avait été déjà reconnu comme l'un des leurs par les pays non alignés et, à ce titre, il a participé comme membre à part entière à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui a eu lieu à Alger du 5 au 9 septembre 1973. Son admission aujourd'hui à l'ONU nous fournit un motif d'autant plus grand de satisfaction que nous voulons y voir la fin d'une ère, marquée par les tragiques souffrances et les douloureux affrontements des peuples de la région. Nous savons bien que les blessures laissées par de tels événements ne guérissent pas subitement, et qu'il faut beaucoup de courage et de bonne volonté de la part de tous les intéressés pour parvenir, avec le temps, à cicatriser leurs plaies.

105. L'amitié que nous portons également à tous les pays du sous-continent asiatique nous a fait ressentir cruellement leurs propres déchirements; elle nous incite aujourd'hui à souhaiter de tout notre cœur un retour rapide à un climat de confiance et à des relations de fraternité entre eux pour le bonheur de tous.

106. En devenant Membre de notre organisation, le Bangladesh achève son entrée sur la scène internationale et il se trouve désormais engagé avec nous dans l'exercice de responsabilités s'adressant au présent et à l'avenir de la communauté mondiale. Voilà qui indique que, pour lui, la page du passé est tournée et que c'est vers le futur qu'il faudra désormais qu'il dirige ses regards et ses efforts. Il sera alors assuré de nous trouver à ses côtés et de pouvoir tou-

jours compter sur notre sympathie agissante et sur notre solidarité effective.

107. Le groupe des non alignés est également heureux et fier de saluer avec la plus vive satisfaction l'admission à l'ONU de la République de Guinée-Bissau. Cette admission est l'aboutissement de la longue lutte menée par le peuple guinéen pour sa libération. Elle consacre les mérites du PAIGC et de ses dirigeants, qui ont su, par leur sagesse, leur courage, leur dévouement et leur exemple, guider cette lutte et la conduire jusqu'à la réalisation de son objectif ultime.

108. Le mouvement des non alignés, dont le PAIGC faisait partie en tant que mouvement de libération, enregistre cette victoire comme l'une des siennes, car il y trouve une raison supplémentaire et un encouragement à poursuivre sans relâche son action en faveur de la libération de tous les peuples et de la constitution d'une société internationale de peuples égaux et souverains unis dans une solidarité librement acceptée.

109. Enfin, notre organisation elle-même a le droit d'inscrire à son actif ce progrès nouveau dans la voie de la décolonisation, qui constitue pour elle un achèvement des plus remarquables dans son histoire. C'est grâce à son action déterminée et persévérante qu'elle a réussi, au prix d'efforts méritoires et malgré les nombreuses difficultés que nous connaissons, à imposer finalement l'exercice par les peuples colonisés de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

110. L'indépendance de la Guinée-Bissau marque le début de l'évolution vers leur liberté et leur autodétermination des territoires placés sous la domination portugaise. Nous attendons du Portugal qu'il mène à bonne fin la politique de décolonisation dans laquelle il s'est engagé, et qu'il ne s'en laisse détourner ni par l'ampleur des efforts à fournir, ni par les tentatives d'obstruction des tenants acharnés d'un régime qui doit de toute manière disparaître.

111. Ce moment, où le drapeau de la République indépendante de Guinée-Bissau va être bientôt hissé parmi ceux des membres de la communauté internationale, est un moment historique pour le peuple guinéen et pour tous les peuples qui se sont dévoués à la cause de la liberté. Nous voulons, à cette occasion, adresser une pensée émue à celui qui a consacré toute sa vie pour que cette minute arrive, à la mémoire d'Amílcar Cabral, qui fut notre camarade de lutte et dont le nom restera intimement lié à celui de son peuple et à celui de l'Afrique. Que son exemple continue à inspirer les dirigeants de la Guinée-Bissau et à les guider dans l'œuvre d'édification qui les attend.

112. M. SIDDIQ (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des Etats membres du groupe des Etats d'Asie et en sa qualité de président de ce groupe pour ce mois-ci, la délégation afghane voudrait saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Votre élection constitue un honneur très mérité pour votre pays, la République populaire démocratique d'Algérie, de même que pour l'Afrique dont votre pays fait partie.

113. Je voudrais également profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres : la République populaire du Bangladesh, la République de Guinée-Bissau et la Grenade, à l'occasion de leur admission à l'ONU. L'admission de ces

trois nouveaux Etats représente la suite de la marche de l'Organisation mondiale vers une représentation plus complète des peuples du monde. Ce moment heureux de l'histoire des Nations Unies, à mon avis, n'est pas dû à un simple accident historique, mais il constitue l'aboutissement d'une lutte longue et pénible menée par les populations de ces nouveaux Etats Membres contre le colonialisme, l'occupation étrangère et la domination par d'autres pays.

114. En tant que membre du groupe des Etats d'Asie, nous avons un plaisir particulier à voir un Etat de notre région, la République populaire du Bangladesh, venir occuper sa place légitime parmi les Etats souverains de l'Organisation mondiale. L'héroïsme, l'abnégation dans le sacrifice manifestés par la population du Bangladesh au cours de la lutte légitime qu'elle a menée pour sa liberté ont nettement indiqué que, partout, la lutte des peuples pour l'indépendance finira par triompher et que le monde en viendra à respecter la volonté des peuples.

115. Les Etats d'Asie sont également heureux de saluer l'admission de la République de Guinée-Bissau à l'ONU. La longue lutte du peuple de Guinée-Bissau, dirigée par ses chefs nationaux, est arrivée à une fin favorable dont nous sommes les témoins en cette heureuse occasion.

116. L'accession à l'indépendance de la Grenade et son entrée aux Nations Unies représentent le fruit des efforts de son peuple et sont des étapes positives dans le processus de décolonisation, réalité indubitable de notre temps.

117. Les Etats d'Asie estiment que l'admission de ces trois nouveaux Etats à l'Organisation renforcera encore les Nations Unies, dans la poursuite des efforts pour arriver aux objectifs de paix mondiale, de sécurité et de bien-être des hommes. Nous nous félicitons de pouvoir coopérer avec ces Etats au sein de l'Organisation.

118. Ayant eu le plaisir de faire cette déclaration au nom du groupe des Etats d'Asie, je voudrais conclure en déclarant que le chef de la délégation afghane, au cours de la discussion générale, vous adressera, Monsieur le Président, les félicitations et les vœux du Gouvernement et du peuple afghans à l'occasion de votre accession à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. De même, au nom de l'Afghanistan, il adressera ses félicitations et ses souhaits de bienvenue aux nouveaux Etats, à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

119. M. GROZEV (Bulgarie) [*interprétation du russe*] : Bien que les dirigeants de ma délégation s'appêtent, Monsieur le Président, à vous féliciter du haut de cette tribune, je voudrais profiter de la possibilité qui m'est offerte pour vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à ce poste si important et si lourd de responsabilités, et je tiens à exprimer ma conviction que, sous la conduite sage, compétente et éclairée du représentant du peuple algérien, notre ami, la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale se déroulera de manière fructueuse et s'achèvera sur les résultats qu'en attend l'humanité pacifique.

120. Nous en trouvons le net témoignage dans le début même de cette session, au cours de laquelle

l'admission à l'ONU de la République populaire du Bangladesh, de la République de la Guinée-Bissau et de la Grenade, a marqué une nouvelle étape vers la réalisation du principe d'universalité des Nations Unies.

121. J'ai l'honneur et le très grand plaisir, parlant au nom des Etats socialistes d'Europe orientale, de féliciter chaleureusement, à cette occasion, les délégations et les peuples de ces pays et de leur souhaiter toute la prospérité et tous les succès possibles dans l'édification de leurs nouveaux Etats indépendants qui, sans le moindre doute, contribueront de la manière la plus heureuse à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

122. Nous nous félicitons de l'admission de ces trois nouveaux Etats Membres, car nous y voyons une victoire du droit sacré des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, une victoire des peuples du Bangladesh, de la Guinée-Bissau et de la Grenade dans leur lutte pour l'indépendance et la liberté, pour la démocratie et le progrès social. Ces trois nouveaux Etats Membres appartiennent à trois régions géographiques où, ces dernières années, des Etats indépendants se sont constitués après avoir vaincu les colonialistes et les conquérants étrangers à la suite d'une longue lutte.

123. L'admission de ces Etats à l'ONU a lieu en une période importante du développement de la situation dans le monde. Le processus de détente dans les relations internationales s'affirme de plus en plus comme un processus irréversible, a créé et continue de créer des conditions permettant réellement de contribuer de façon appréciable à la lutte pour la libération nationale et à la réalisation de transformations sociales progressistes et démocratiques.

124. Le peuple du Bangladesh a mené une noble lutte pour conquérir sa liberté et pour commencer à transformer son existence dans le sens du progrès social. Ce peuple héroïque a consenti d'immenses sacrifices et, au cours des combats les plus douloureux, a conquis le droit de se donner un Etat indépendant. Il y a plus de trois ans déjà qu'a été proclamée l'indépendance de la République populaire du Bangladesh, période riche en événements et qui a montré la viabilité de ce jeune Etat. Les efforts du peuple du Bangladesh pour renforcer l'indépendance du pays, pour façonner une vie nouvelle sur la base de la coexistence pacifique, ont confirmé l'autorité internationale de ce pays. Il est maintenant reconnu par plus de 100 Etats. Il est membre de nombreuses institutions spécialisées internationales ainsi que d'autres organisations.

125. Il convient d'ajouter à tout cela, ou, plus précisément, de rappeler l'importance de l'accord tripartite signé à Delhi le 9 avril 1974, qui constitue un apport très réel à la normalisation de la situation sur le sous-continent. Les mesures prises par les dirigeants de l'Inde, du Bangladesh et du Pakistan en vue de faire disparaître les causes profondes des dissensions et des conflits, en vue aussi de créer des relations de bon voisinage, ont assurément la plus grande importance. Le monde entier a vu démontrer la volonté et la ténacité du peuple et du Gouvernement du Bangladesh qui entendent suivre une politique de coexistence pacifique et contribuer activement à la lutte commune pour le renforcement de la paix.

126. Nos Etats socialistes ont donné un appui total à la lutte de libération nationale du peuple du Bangladesh. Après la proclamation de l'indépendance du pays, nous avons établi avec lui des relations multilatérales mutuellement avantageuses et une coopération fondée sur le principe de la coexistence pacifique. Ces relations ont donné des résultats favorables, qui étaient d'ailleurs attendus, pour le plus grand bien du peuple du Bangladesh et des peuples de nos pays. Nous ne doutions pas, nous ne pouvions douter que la République populaire du Bangladesh viendrait occuper très justement sa place légitime parmi nous et nous nous sommes convaincus qu'elle jouera un rôle important aux Nations Unies pour le renforcement de la paix et de la sécurité sur le sous-continent indo-pakistanaï et dans le reste du monde.

127. Nos pays et nos peuples ont été enthousiasmés par la lutte héroïque et pleine d'abnégation menée par le courageux peuple de la Guinée-Bissau sous la direction du PAIGC au cours de 11 années de combats contre la domination coloniale. Cette lutte qui a été couronnée par une victoire totale est devenue partie inaliénable de l'ensemble de la lutte de libération nationale des peuples d'Afrique contre le joug colonialiste et néo-colonialiste et elle permet maintenant à ce peuple de développer son pays et de le lancer sur des voies nouvelles et progressistes.

128. La noble lutte pour la liberté et l'indépendance a imposé de lourds sacrifices à la population de la Guinée-Bissau. Le triomphe de la liberté et de l'indépendance a coûté la vie à ce noble fils de la Guinée-Bissau, Amílcar Cabral, qui reste dans nos mémoires comme un grand révolutionnaire et comme un combattant inlassable de la liberté de son peuple et des autres peuples africains.

129. Dès le début, on s'en souvient, nos pays avaient appuyé sans réserve la lutte armée du peuple de la Guinée-Bissau et ses efforts sur le plan diplomatique pour obtenir son indépendance et sa reconnaissance sur le plan international. Après la proclamation de l'indépendance de la Guinée-Bissau, les pays de la communauté socialiste ont reconnu immédiatement le nouvel Etat souverain et ont établi avec lui des relations diplomatiques; ils ont demandé avec insistance son admission aux Nations Unies. Le nouvel Etat de Guinée-Bissau, plein de vitalité et d'énergie, a été reconnu internationalement par l'immense majorité des Etats Membres de l'Organisation. Son admission à l'ONU a été empêchée l'an dernier par le régime colonialiste et fasciste qui était alors au pouvoir au Portugal, avec l'appui de certains de ses alliés de l'OTAN.

130. Les changements politiques qui sont intervenus au Portugal et l'avènement du nouveau gouvernement qui a reconnu le droit des peuples et des territoires coloniaux à l'indépendance et, tout d'abord, les droits de la République de Guinée-Bissau, ont ouvert la voie à l'élimination rapide et définitive du régime colonial dans la partie méridionale de l'Afrique. Cette évolution a trouvé une expression concrète dans la récente signature d'un accord relatif à l'indépendance du Mozambique. La déclaration du nouveau Gouvernement portugais dans laquelle il s'est dit prêt à coopérer avec les Nations Unies pour exécuter toutes les dispositions inscrites dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

nous permet de compter que l'octroi de l'indépendance à l'Angola ne se fera pas attendre non plus. Après cela, il n'est pas douteux que viendra le jour où seront éliminés les régimes racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie et où l'indépendance et la liberté seront données au peuple de la Namibie et aux autres peuples du monde qui se trouvent encore sous la domination, honteuse pour le xx<sup>e</sup> siècle, du colonialisme et de l'étranger.

131. Les délégations de nos pays saluent de la manière la plus cordiale l'admission de la Grenade à l'ONU et souhaitent à la délégation de ce pays de travailler de manière fructueuse aux Nations Unies. La déclaration d'indépendance de la Grenade montre une fois de plus combien est irréversible le processus d'élimination du colonialisme, processus qui représente une véritable arée, et combien il faut que tous les peuples coloniaux qui existent encore soient mis en mesure de jouir de leur droit inaliénable à la liberté et à l'autodétermination, conformément aux décisions de l'Organisation et à la volonté de tous les peuples du monde.

132. Je voudrais achever ces félicitations en citant le Président du Conseil de gouvernement de la République populaire de Bulgarie, M. Todor Zhikov, qui exprimait non seulement le point de vue de son pays mais aussi celui de toute la communauté socialiste dans une déclaration solennelle faite à Sofia, à l'occasion du trentième anniversaire de la révolution de notre pays, le 8 septembre dernier. Il disait :

“Je tiens à affirmer aux peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine que, dans leur lutte contre la politique coloniale et néo-coloniale de l'impérialisme, et dans la réalisation de transformations démocratiques et sociales progressistes, ils peuvent toujours compter sur notre compréhension, notre solidarité et notre appui.”

133. M. MARTÍNEZ ORDÓÑEZ (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : En cette occasion solennelle, je prends la parole en tant que président du groupe des Etats d'Amérique latine.

134. Monsieur le Président, l'Assemblée générale vient de commencer les travaux de sa vingt-neuvième session en vous confiant la responsabilité de leur présidence. C'est là un fait de la plus haute importance parce qu'il se produit à un moment où l'humanité est à la recherche de voies nouvelles et de guides pour parvenir à des niveaux de vie plus adéquats pour l'homme et des structures plus stables pour les différents conglomerats socio-politiques du monde.

135. Le groupe des Etats d'Amérique latine, par mon intermédiaire, voudrait exprimer au Président, M. Abdelaziz Bouteflika, la confiance qu'il éprouve du fait que, sous sa direction éclairée, nous serons en mesure de surmonter tous les obstacles, de réduire les différences et d'aplanir les difficultés qui encombrant les chemins par lesquels nous devons passer pour satisfaire les aspirations universelles à la paix, à la concorde et au progrès.

136. Pour le groupe des Etats d'Amérique latine, qui a toujours souhaité une représentation universelle aux Nations Unies, il est particulièrement réconfortant de savoir qu'à partir d'aujourd'hui, nous compterons avec la collaboration de trois nouveaux

pays qui, par des voies diverses et dans des circonstances différentes, satisfont enfin aujourd'hui leur juste aspiration d'occuper un siège à l'Assemblée générale. Nous sommes particulièrement heureux de souhaiter une cordiale bienvenue aux représentants légitimes du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau. Chacune de ces nations, après une période longue et historique d'efforts et de sacrifices, a conquis noblement ce siège d'honneur.

137. L'entrée du Bangladesh à l'Organisation marque une étape définitive sur le chemin qui mène à une plus large compréhension et à une paix stable dans le sous-continent auquel il appartient. Cette paix et cette compréhension sont des éléments indispensables pour la réussite des efforts vers le progrès et la dignité humaine auxquels aspirent les peuples et les gouvernements de cette région. L'Amérique latine qui, pour des raisons qui tiennent à ses propres problèmes sociaux et à ses structures, sait combien il est dur d'avancer sur la voie du progrès et combien d'efforts et de dévouement inlassables sont exigés pour chaque pays, ne peut se sentir rien moins que satisfaite face à cet important achèvement.

138. A la délégation de la Grenade, le groupe des Etats d'Amérique latine, par mon intermédiaire, exprime sa vive satisfaction de l'admission de cet Etat à l'ONU. Nous sommes certains que la Grenade apportera une contribution importante à nos efforts communs.

139. L'acceptation unanime accordée par l'Assemblée générale de l'entrée de la Guinée-Bissau marque une date dans l'histoire de la décolonisation. Il s'agit du triomphe d'un peuple qui a payé à ses idéaux un tribut de sang. C'est une réalisation véritable pour tous les peuples africains frères de la nation en lutte dont ils ont partagé les efforts, les sacrifices et les objectifs. Elle est une raison d'éprouver un sentiment de victoire pour tous les hommes et toutes les nations qui ont pendant tout ce temps partagé leur souci de liberté. Et, pour que le tableau soit complet, elle constitue un motif d'orgueil légitime pour le nouveau Gouvernement du Portugal qui, ayant su interpréter le moment historique que vit l'humanité, a pris définitivement le chemin de ces rectifications honorables.

140. Il est permis de penser que, dans un futur proche, nous souhaiterons la bienvenue aux représentants légitimes du Mozambique et de l'Angola, achevant ainsi à l'honneur du Portugal et de ces nations, le processus de décolonisation.

141. Monsieur le Président, en vous félicitant pour la distinction qui vous a été accordée, ainsi qu'à l'illustre Gouvernement algérien, en vous confiant cette responsabilité, je vous assure une fois encore du concours latino-américain dans l'effort commun pour donner vigueur aux postulats élevés qui inspirent les fondements idéologiques de l'Organisation des Nations Unies.

142. M. CARAYANNIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : En ma qualité de représentant du groupe des Etats de l'Europe occidentale et autres, je suis très heureux et très ému de transmettre au nom de ce groupe géographique, nos félicitations les plus chaleureuses aux nouveaux Membres pour leur entrée aux Nations Unies. Je voudrais les assurer de notre

complet soutien dans la recherche des buts communs de l'Organisation. Trois nouveaux pays appartenant à trois continents différents vont maintenant être parmi nous : la République populaire du Bangladesh, la République de Guinée-Bissau et la Grenade. Leur participation est un exemple important du fait qu'en dépit des différences, idéologiques ou autres, il y a toujours des moyens de trouver des solutions pacifiques.

143. Par les décisions prises cet après-midi, les Nations Unies ont accompli un pas important vers l'universalité de l'Organisation et la reconnaissance du choix de tous les peuples à être représentés en cette instance internationale suprême. Le progrès de l'Organisation vers l'universalité est une évolution irréversible de l'histoire. Nous sommes tous conscients de cette évolution et très heureux d'associer dans nos esprits les décisions historiques d'aujourd'hui au fait irréfutable que, grâce à leur collaboration, il est permis d'espérer un apport d'idées et d'horizons nouveaux.

[L'orateur poursuit en français.]

144. Monsieur le Président, permettez-moi de vous offrir en cette occasion mes félicitations personnelles pour votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Si je dis "personnelles", c'est parce que je suis certain que les ministres des affaires étrangères des pays européens qui prendront la parole dans quelques jours dans le cadre du débat général se feront un plaisir de vous offrir les félicitations officielles de leurs pays respectifs.

145. M. GHORRA (Liban) [*interprétation de l'arabe*] : Le Liban préside ce mois-ci le groupe des Etats arabes; permettez-moi donc, Monsieur le Président, de vous adresser, en mon nom et au nom de leurs délégations, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Certes, le chef de la délégation libanaise et les chefs des autres délégations arabes vous présenteront, le moment venu, non seulement leurs félicitations, mais leurs hommages, et vous diront le profond respect qu'ils ont pour vos éminentes qualités. Pour ma part, je voudrais saisir cette occasion pour vous exprimer toute notre confiance : nous savons que votre expérience, votre compétence et vos hautes capacités laissent bien augurer de la façon dont vous dirigerez les travaux de cette session.

146. Nous avons tout lieu de nous féliciter que l'élection à la présidence de l'Assemblée d'un ministre des affaires étrangères à la fois africain et arabe coïncide avec l'adoption de la langue arabe en tant que langue officielle des Nations Unies. Je suis particulièrement heureux, parlant au nom des délégations arabes, de m'exprimer dans cette langue. En l'adoptant comme langue officielle, l'ONU, à n'en pas douter, a reconnu son importance et le rôle de premier plan qu'elle a joué dans la diffusion des idées et des connaissances au cours des siècles.

147. Le groupe des Etats arabes souhaite une chaleureuse bienvenue aux trois nouveaux Etats Membres qui viennent de se joindre à notre famille internationale. Ces trois Etats représentent trois continents, et aussi trois civilisations séculaires. Ils sont tous animés du désir de coopérer, aux Nations Unies,

à la réalisation des principes de la Charte, qui garantissent la paix et la sécurité internationales et favorisent la coopération mondiale dans tous les domaines.

148. L'admission de ces Etats confère à l'Organisation une nouvelle dimension universelle, comme le prévoit la Charte. Les pays arabes ont toujours œuvré pour la réalisation des principes de la Charte. Aussi sommes-nous heureux d'accueillir la Grenade, pays de la mer des Antilles, région d'une vitalité indéniable qui aspire à un avenir meilleur. Son admission à l'Organisation vient confirmer son droit à l'égalité parmi tous les Etats, grands et petits.

149. Nous souhaitons également la bienvenue au Bangladesh, pays uni aux Etats arabes par des liens d'amitié très étroits. Le Bangladesh est né après bien des infortunes, mais, grâce à ses dirigeants et à ceux du sous-continent du Sud asiatique, il est parvenu à surmonter tous les obstacles. Son potentiel humain gigantesque et sa situation géographique lui permettront de contribuer largement aux activités des Nations Unies pour assurer la paix et la sécurité internationales et servir la cause du progrès. Le Bangladesh, comme d'autres Etats arabes, doit faire face à de graves problèmes d'ordre économique et social; il sera en droit de recevoir, de cette organisation et de toutes les autres institutions spécialisées, l'aide dont il aura besoin pour affronter d'aussi dures épreuves.

150. Le groupe des délégations arabes souhaite une chaleureuse bienvenue à la Guinée-Bissau. Son accession à l'indépendance représente le triomphe de la lutte ardue menée par son peuple pour sa liberté et pour l'autodétermination, qui sont des droits sacrés reconnus par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous rendons hommage à l'héroïsme du peuple de la Guinée-Bissau, qui a consenti de si durs sacrifices pour réaliser ses aspirations et répondre aux espoirs que mettaient en lui les Etats et les peuples qui, au sein de l'ONU et ailleurs, ont appuyé les mouvements de libération nationale pour éliminer le colonialisme et la ségrégation raciale.

151. A ce propos, nous tenons également à dire notre profonde satisfaction devant les changements survenus au Portugal et la nouvelle attitude adoptée par le Gouvernement portugais vis-à-vis des mouvements de libération nationale africains, qui ont remporté des victoires spectaculaires et sont en train de réaliser toutes leurs aspirations. L'époque du colonialisme en tant que force historique est révolue. Nous sommes au temps de la force du droit à la vie. La volonté des peuples de se libérer et d'être indépendants est invincible. Notre ère est celle de la libération du colonialisme et de l'élimination de toutes ses conséquences. Nous attendons impatiemment d'accueillir les autres pays qui subissent encore le joug du colonialisme et de l'occupation militaire; nous espérons qu'eux aussi accéderont à l'indépendance et viendront se joindre à cette organisation, pour qu'elle puisse devenir vraiment universelle, conformément aux principes de la Charte.

152. Nous tenons à ce propos à souligner le rôle important et efficace joué par l'ONU depuis sa création pour appuyer la lutte des peuples résolus à obtenir leur libération et leur indépendance. Au début de

son existence, l'Organisation ne comptait que 51 Membres; aujourd'hui, elle a en 138. Ce chiffre ira croissant, jusqu'au jour où tous les peuples auront réalisé leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance. Aussi devons-nous rendre hommage aux Nations Unies pour l'œuvre accomplie dans ce domaine.

153. Encore une fois, nous saluons les trois nouveaux Etats Membres de l'Organisation et souhaitons que leurs délégations expriment à leurs gouvernements et à leurs peuples nos vœux de progrès et de prospérité.

154. M. PETRIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en vous félicitant de votre élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis de dire brièvement — parce que mon ministre, dans la déclaration qu'il fera au cours de la discussion générale, aura l'occasion de le faire davantage — combien nous sommes fiers de voir un représentant éminent d'un pays non aligné, le coordinateur des pays non alignés, assumer un poste aussi important.

155. Je voudrais dire aussi combien nous avons été impressionnés par le dévouement et la sagesse du Président de la dernière session de l'Assemblée générale, le représentant de l'Equateur, M. Leopoldo Benites, qui a guidé nos travaux, non seulement pendant cette vingt-huitième session, mais aussi pendant la sixième session extraordinaire de l'Assemblée.

156. Aujourd'hui, nous admettons trois nouveaux Membres aux Nations Unies : la République populaire du Bangladesh, la République de Guinée-Bissau et la Grenade. C'est un jour solennel. Leur arrivée dans nos rangs constitue le couronnement de leur longue lutte pour l'obtention d'une place égale au sein de la communauté mondiale, en tant que pays indépendants et actifs dans les relations internationales. Nous devons accorder à leurs peuples et à leurs dirigeants le crédit qui leur est dû, car l'admission de ces pays à l'ONU n'a pas constitué une simple opération de routine; elle a été le résultat d'un combat difficile et de grands sacrifices.

157. Ma délégation se félicite de l'admission de la République populaire du Bangladesh en raison des relations très étroites d'amitié et de coopération entre mon pays et cette république depuis le jour même de sa création. En outre, mon pays a accordé son plein appui aux efforts qui ont été faits en vue d'une admission rapide du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies.

158. La sagesse et le réalisme des dirigeants du Bangladesh — et nous pensons tout particulièrement à son éminent dirigeant, notre ami Mujibur Rahman, ainsi qu'à tous ceux qui ont été directement impliqués dans la lutte de ce pays — ont contribué à la normalisation croissante des relations entre le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan.

159. Nous savons maintenant les difficultés exceptionnelles qu'ont rencontrées le peuple et le Gouvernement du Bangladesh dès le début et nous connaissons les dévastations causées par la guerre, les catastrophes naturelles et les tendances très défavorables de l'économie mondiale. Il n'est donc pas suffisant que nous nous bornions à admettre le Bangladesh parmi nous. Nous devons nous servir de cet événement pour redoubler tous nos efforts — bilatéraux,

au sein des Nations Unies et autrement — pour fournir au Bangladesh l'aide indispensable et urgente ainsi qu'une aide à long terme en vue de son développement.

160. L'admission du Bangladesh renforcera l'Organisation mondiale. Ce pays a déjà apporté une grande contribution en optant pour le socialisme et le non-alignement et en accordant son appui à l'idée de faire de l'océan Indien une zone de paix. Le Bangladesh est déjà un facteur important et actif de progrès, de paix et de stabilité dans la région en général, et nous sommes sûrs que son rôle ne fera que croître.

161. L'admission de la Guinée-Bissau marque, sans doute, l'un des moments les plus brillants de la vie de l'Organisation mondiale au cours de la présente décennie. Cette admission, après la lutte longue et couronnée de succès de son peuple pour l'obtention de la liberté, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, montre que nous entrevoyons la fin des vestiges du colonialisme. Depuis le début, la Yougoslavie a fait tout son possible pour aider directement la lutte de libération menée par le PAIGC et a reconnu la République de Guinée-Bissau dès le premier jour.

162. Nombreux furent les meilleurs fils de la Guinée-Bissau qui ont donné leur vie dans la lutte révolutionnaire dirigée par le PAIGC et je ne peux pas manquer d'évoquer, en cette occasion, la figure héroïque d'Amílcar Cabral, fondateur du PAIGC et père de cette révolution, qui est tombé victime de la réaction internationale, mais dont l'exemple magnifique est une inspiration pour tous ceux qui vivent encore sous l'oppression. Nous sommes très heureux que cette lutte ait été couronnée de succès et menée à bonne fin par son frère, le président Luis Cabral.

163. La lutte des peuples de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, du Mozambique et de l'Angola, a eu sans nul doute une répercussion positive sur l'évolution du Portugal et les événements qui se sont produits dans ce pays en avril dernier. Le nouveau Gouvernement portugais a pris des mesures importantes en vue de la liquidation du colonialisme et de l'octroi de l'autodétermination et de l'indépendance aux peuples qui étaient encore sous sa domination coloniale. Nous espérons que, dans un très proche avenir, il accordera une pleine indépendance au Mozambique et à l'Angola. Nous voulons croire aussi que la question des îles du Cap-Vert sera résolue sur la même base que celle de la Guinée-Bissau.

164. En même temps, il y a lieu de regretter qu'il n'y ait aucun signe d'évolution positive de la part des régimes réactionnaires de Pretoria et de Salisbury. Les populations africaines de la Namibie et de la Rhodésie sont encore privées des droits de l'homme les plus élémentaires, sans parler du droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Cependant, la lutte armée de ces peuples est toujours plus forte et nous sommes convaincus que, avec l'aide de toute l'humanité progressiste, ils obtiendront un plein succès.

165. La Yougoslavie, qui est elle-même sortie d'une lutte épique de libération, continuera d'aider politiquement, moralement et matériellement tous les peuples opprimés et leurs mouvements de libération en vue de leur accession à la liberté et à l'indépendance.

166. Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer notre satisfaction de l'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies. La proclamation de son indépendance et son entrée dans nos rangs constituent un pas de plus vers l'élimination définitive de la domination étrangère et de sa forme la plus réactionnaire, le colonialisme, et renforcent le rôle de la grande région des Antilles dans notre organisation, sa contribution à celle-ci et à l'amélioration des relations internationales en général.

167. L'admission du Bangladesh, de la Guinée-Bissau et de la Grenade constitue une nouvelle mesure importante et l'étape presque finale de notre organisation vers l'universalité. Le fait que tous les pays, tous les nouveaux Etats, désirent entrer aux Nations Unies, montre la vitalité de l'Organisation en tant que tribune irremplaçable où chacun peut affirmer son identité, apporter sa contribution et devenir une partie de cette grande communauté des nations.

168. Je tiens à dire aussi combien nous sommes heureux que deux des nouveaux Membres admis aujourd'hui soient des pays non alignés éminents et actifs. Cela contribuera à renforcer le prestige des pays non alignés aux Nations Unies. Ces pays, ainsi que les Nations Unies dans leur ensemble, se trouvent placés, à la présente session de l'Assemblée et en général, devant des tâches extrêmement difficiles. L'admission de ces trois nouveaux Membres constitue une contribution importante à notre lutte commune pour la recherche et l'obtention de solutions nouvelles et indispensables.

169. M. RAE (Canada) : Monsieur le Président, à ce stade et avant même que la déclaration du Canada soit prononcée au cours de la discussion générale, je me fais le porte-parole de la délégation canadienne pour vous féliciter de votre accession à la présidence et vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'exécution des fonctions importantes qui vous ont été confiées.

*[L'orateur poursuit en anglais.]*

170. Au nom du Gouvernement du Canada, j'ai le privilège de souhaiter la bienvenue à la République populaire du Bangladesh, à la Grenade, et à la République de Guinée-Bissau qui viennent d'être admises à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons été heureux de nous associer aux membres du Commonwealth et à d'autres pays pour patronner les projets de résolution relatifs à l'admission du Bangladesh et de la Grenade, ainsi que celui relatif à l'admission de la Guinée-Bissau.

171. Depuis de nombreuses années, les peuples du Bangladesh et du Canada ont coopéré sous des formes diverses dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire. Les liens qui unissent nos deux pays sont multiples et nos relations sont amicales. Aussi est-ce avec confiance que nous considérons la participation de ce nouvel Etat aux nombreuses activités des Nations Unies. Permettez-moi de dire en passant que le Gouvernement canadien a suivi avec la plus grande attention et la meilleure compréhension les progrès qui ont été accomplis vers la normalisation des relations entre les Etats du sous-continent, progrès qui, entre autres conséquences heureuses, ont entraîné l'appui de toutes les parties intéressées à

l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies.

172. La Grenade est également un pays avec lequel le Canada a entretenu bien des relations au cours des années, un pays aussi avec lequel nombre de programmes de coopération en matière de développement sont actuellement en cours. La Grenade est un de nos voisins des Antilles et nous nous félicitons de sa présence à l'Organisation. Il est peut-être opportun de notre part de dire tout le plaisir que nous éprouvons du nombre croissant de pays du Commonwealth qui ont acquis l'indépendance et sont venus grossir les rangs des Nations Unies, de manière constante, depuis l'admission du Ghana en 1957.

173. Ma délégation a également patronné le projet de résolution proposant l'admission de la Guinée-Bissau. Nous avons accueilli avec enthousiasme la perspective de l'admission de ce pays à l'ONU. La Guinée-Bissau est un pays avec lequel nous n'avons eu dans le passé que peu de contacts, mais nous espérons travailler en coopération étroite avec son gouvernement comme avec sa délégation aux Nations Unies au cours des années à venir. L'indépendance de la Guinée-Bissau et son admission à l'ONU ont permis de lever le rideau sur une scène nouvelle pour l'Afrique méridionale et sur une situation pleine de promesses.

174. Nous avons pris acte des efforts du Gouvernement portugais, travaillant en coopération avec les mouvements de libération des territoires portugais d'Afrique restants, et nous espérons qu'il s'ensuivra une évolution grâce à laquelle de nouveaux membres viendront grossir nos rangs.

175. Les souhaits de bienvenue que nous adressons à ces trois nouveaux Membres sont pour nous une occasion de satisfaction profonde; ils comportent aussi la conviction que la décision de l'Assemblée générale ne fera que renforcer notre organisation mondiale. Cette décision marque aussi un grand pas en avant vers l'universalité des Nations Unies, dont vous avez parlé aujourd'hui de manière si éloquente, Monsieur le Président, et à laquelle beaucoup d'entre nous attachent depuis longtemps la plus grande importance.

176. M. FRAZÃO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, dans la déclaration qu'il fera à l'ouverture de la discussion générale, le chef de la délégation brésilienne vous adressera les félicitations du Gouvernement brésilien à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Qu'il me soit cependant permis, en cette occasion, de vous exprimer mes compliments personnels au moment où vous accédez à ce poste élevé.

177. C'est avec un vif plaisir que le Gouvernement brésilien salue aujourd'hui l'admission à l'Organisation de trois nouveaux Etats Membres : la République populaire du Bangladesh, la Grenade et la République de Guinée-Bissau.

178. Depuis deux ans déjà, le Brésil entretient des relations diplomatiques avec le Bangladesh. Nos rapports avec ce pays ne font que s'intensifier. Je suis certain que les Nations Unies tireront parti de la sagesse et des initiatives de ce nouveau Membre.

179. L'admission d'un autre pays frère des Amériques à l'Organisation nous comble de joie avec raison. Nous félicitons sincèrement le Gouvernement de la Grenade de cet événement important et nous espérons travailler avec sa délégation en étroite collaboration.

180. L'admission de la République de Guinée-Bissau à l'ONU est pour le Gouvernement et le peuple du Brésil un motif de satisfaction toute particulière. Dès que les autorités de la Guinée-Bissau ont demandé l'admission de leur pays à l'Organisation, le Brésil a appuyé chaleureusement leur requête.

181. Le Ministre des affaires étrangères du Brésil, M. Antonio Azeredo da Silveira, évoquera comme il se doit l'importance de cet événement historique dans la déclaration qu'il fera la semaine prochaine en séance plénière. Aujourd'hui, au moment même où est admis à l'Organisation des Nations Unies ce pays frère de langue portugaise, mon seul propos est d'unir les félicitations chaleureuses de la délégation brésilienne à celles qui ont déjà été adressées à la délégation de la République de Guinée-Bissau.

182. M. TREPCZYNSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Parlant au mois de juillet dernier devant le Parlement polonais, le Premier Secrétaire du Comité central du parti des travailleurs unis polonais, M. Edward Gierek, déclarait que nous attachions la plus haute importance à la solidarité et à la coopération avec les pays en voie de développement. Avec nombre d'entre eux, tels que l'Algérie, soulignait-il, la Pologne a été depuis longtemps liée par des relations de compréhension mutuelle et d'étroite collaboration.

183. En évoquant cette déclaration faite par le représentant du Gouvernement polonais dans le domaine de notre politique étrangère, je tiens à souligner l'importance du contexte politique dans lequel nous considérons votre désignation Monsieur le Président, et vous félicitons de votre élection si méritée à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, avant même que nos félicitations trouvent leur expression la plus complète dans la déclaration principale que fera la Pologne devant cette assemblée, que nous voyons dans votre élection unanime la preuve de la reconnaissance bien fondée de vos mérites personnels, en même temps que de la politique pacifique couronnée de succès de la République démocratique populaire d'Algérie pour l'Afrique tout entière qui s'avance bravement vers la libération complète du joug colonial. C'est dans l'esprit de toutes les réalisations obtenues jusqu'à présent que la délégation polonaise tient à vous offrir, Monsieur le Président, sa coopération loyale et constructive dans l'intérêt de l'Organisation et des objectifs qu'elle poursuit.

184. Qu'il nous soit permis également de nous joindre aux manifestations de reconnaissance exprimées du haut de cette tribune envers le Président sortant, M. Leopoldo Benites, de l'Equateur. Le travail qu'il a accompli, la persévérance et l'expérience dont il a fait preuve, tant au cours de la vingt-huitième session que lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, constituent un apport important à la cause de la coopération et de la compréhension internationales.

185. En souhaitant la bienvenue parmi nous aux trois nouveaux Etats Membres qui viennent d'être admis, nous sommes certains que leur rôle actif dans les travaux des Nations Unies renforceront l'Organisation mondiale et les bases sur lesquelles elle repose. En fait, l'admission unanime de la République populaire du Bangladesh, de la Guinée-Bissau et de la Grenade est un nouveau pas vers l'application du principe de l'universalité, principe auquel la Pologne a attaché de façon constante une importance politique jamais diminuée. C'est en même temps la preuve de la matérialisation heureuse du principe d'autodétermination des peuples et des nations, obtenue au prix de nombreux sacrifices tout au long de la lutte sans merci menée tant par les armes que sur le plan politique.

186. En conséquence, nous nous réjouissons aujourd'hui que les justes aspirations du peuple du Bangladesh aient enfin connu un plein succès. Nous demeurons certains que l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies servira mieux la cause de la paix et de la coopération amicale de tous les Etats du sous-continent de l'Asie méridionale.

187. Nous félicitons la population de la Guinée-Bissau qui a atteint l'objectif qu'elle poursuivait, à savoir l'indépendance, pour lequel l'un de ses valeureux fils, le chef remarquable de la lutte de libération nationale, Amílcar Cabral — notre hôte au cours de la vingt-septième session — a sacrifié sa jeune vie.

188. Nous sommes heureux de constater que le progrès réalisé dans l'application du droit d'autodétermination des peuples est le résultat des efforts concertés de la communauté mondiale, ce qui confirme qu'avec de la bonne volonté et un sens du réalisme politique on peut éliminer les conflits, réduire les tensions et éviter les dommages.

189. C'est dans cet esprit que la délégation polonaise souhaite à la République populaire du Bangladesh, à la Guinée-Bissau et à la Grenade d'utiliser encore au mieux les avantages que leur offre leur indépendance nouvellement acquise, dans l'intérêt de leurs propres populations et dans celui de la coopération internationale. En poursuivant de tels buts, les nouveaux Membres que nous venons d'admettre parmi nous peuvent toujours compter sur la coopération amicale et constructive de la République populaire de Pologne.

190. M. de GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser tout d'abord mes félicitations pour votre accession à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale et de vous dire le plaisir particulier que j'éprouve personnellement à vous voir siéger dans ce fauteuil éminent, auquel je ne doute pas que vous ajouterez un lustre supplémentaire. Mon ministre, votre collègue M. Sauvagnargues, dans quelques jours vous exprimera ses propres sentiments ainsi que ceux qu'éprouvent mon gouvernement et tous vos amis français en vous voyant occuper les très hautes fonctions que l'unanimité de l'Assemblée vient de vous conférer.

191. C'est en ma qualité de représentant du pays qui exerce en ce moment la présidence de la communauté économique européenne, et au nom des neuf Etats qui la composent, que j'ai le privilège de souhaiter maintenant la bienvenue à trois pays dont l'Assemblée

a décidé l'admission au sein des Nations Unies en adoptant à l'unanimité trois résolutions auxquelles nos neuf Etats avaient d'ailleurs donné leur parrainage.

192. Au Bangladesh, qui a atteint enfin, aujourd'hui, le terme d'un processus engagé depuis deux ans, je tiens, d'abord, à exprimer la satisfaction profonde de notre délégation. Malgré les difficultés considérables léguées par les circonstances dramatiques qui ont entouré la naissance de ce jeune Etat et dont l'Assemblée avait recueilli, en d'autres temps l'écho, nous constatons aujourd'hui que toutes les parties intéressées ont choisi de s'engager sur la voie de la paix, de la conciliation et de la réconciliation. Nous avons suivi leurs efforts avec toute la sympathie que justifie la réelle amitié qui lie nos neuf Etats à chacune d'entre elles; chaque fois que nous l'avons pu, nous les avons encouragées. Aussi, constatant que nos amis du sous-continent se sont tournés résolument vers un avenir dont ils ont jeté ensemble les bases avec courage et dignité, nous nous réjouissons de voir le Bangladesh occuper maintenant la place qui lui revient et rejoindre ici les pays avec lesquels il est appelé à forger son destin.

193. A la sollicitude que les Nations Unies ont témoigné à son égard depuis sa création, il pourra désormais répondre, nous en sommes convaincus, par une contribution positive à nos travaux. Pour notre part, nous pouvons l'assurer qu'il trouvera toujours auprès de nos neuf délégations un concours mutuellement profitable et une chaude sympathie.

194. Poursuivant la réalisation de l'objectif d'universalité de l'Organisation, auquel nous sommes tous attachés, nous accueillons également aujourd'hui la Grenade. Cet état a accédé à l'indépendance au début de cette année, à l'issue d'une évolution conduite avec réalisme et clairvoyance par l'un des membres de la Communauté économique européenne au nom de laquelle je m'exprime aujourd'hui. Aussi, me limiterai-je à souligner combien les huit autres Etats membres se félicitent, à l'instar du Royaume-Uni, de trouver ici désormais les représentants de cette terre hospitalière dont la population vient de prendre en mains son destin.

195. A sa séance du 12 août dernier, le Conseil de sécurité unanime recommandait à l'Assemblée générale l'admission de la République de la Guinée-Bissau [A/9712]. C'est avec une attention et un intérêt particuliers que la Communauté économique européenne avait suivi le déroulement des événements qui avaient trouvé leur aboutissement dans cette séance historique. Dès le 9 juin, les neuf pays de la Communauté avaient fait paraître un communiqué dans lequel ils se félicitaient du développement démocratique du Portugal ainsi que de la politique qui tend à mettre fin aux longs conflits armés en Afrique. Ils s'étaient déclarés confiants dans l'issue des négociations entre les parties intéressées visant à l'exercice de l'autodétermination avec toutes ses conséquences et disposés à soutenir cette action. La concertation s'étant poursuivie, un deuxième communiqué commun faisait état, le 12 août, des résultats positifs auxquels elle avait abouti et qui ont conduit à la reconnaissance du nouvel Etat.

196. Depuis, les événements sont venus justifier la confiance ainsi exprimée par l'Europe. Une nouvelle

étape a été franchie. La politique de décolonisation dans laquelle s'est engagé le Portugal a été concrétisée par la signature de l'acte reconnaissant juridiquement la République de Guinée-Bissau. Ainsi, à la suite de négociations au cours desquelles les deux parties ont donné la mesure de leur sens politique, a-t-il été mis fin à une trop longue période de confrontation armée. Celle-ci, ainsi que nous l'avons toujours souhaité, s'est terminée par une solution politique conforme au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à vivre dans l'indépendance.

197. Aujourd'hui, la délégation française est heureuse, au nom de la Communauté économique européenne, d'accueillir la République de Guinée-Bissau, en présence des représentants de la communauté internationale tout entière. Elle se réjouit de voir siéger aux Nations Unies un nouvel Etat de ce continent africain déjà si largement et si positivement représenté ici. Elle est convaincue que ses dirigeants, fidèles à l'esprit de générosité qui a toujours été la marque de l'Afrique, contribueront utilement aux travaux de l'Organisation. Elle forme enfin le vœu que la République de Guinée-Bissau entretienne avec l'Europe, dont elle n'est pas si éloignée par la géographie, les mêmes relations d'amitié, de confiance et de coopération qui existent avec d'autres pays d'Afrique.

198. Me sera-t-il permis de terminer en disant que l'entrée aux Nations Unies de la Guinée-Bissau, premier pays d'Afrique auquel le Gouvernement portugais a remis son destin, nous permet de regarder l'avenir avec confiance. Les accords signés récemment à Lusaka et les décisions qui les ont suivis ont témoigné d'une volonté politique à laquelle nous rendons hommage et qui nous convainc que le processus engagé ira jusqu'à son terme pour le plus grand bien de l'Afrique et de l'Europe, soucieuses toutes deux d'œuvrer ensemble pour la paix.

199. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, mon ministre des affaires étrangères voudra, je le sais, vous féliciter personnellement à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée, lorsqu'il prendra la parole la semaine prochaine dans la discussion générale. Je voudrais cependant le devancer en vous félicitant personnellement à l'occasion de votre importante prise de fonctions. La part prééminente prise par votre pays et par vous-même en nous réunissant ce printemps pour une session extraordinaire, nous donne bon espoir que la vingt-neuvième session sera couronnée de succès.

200. Une fois de plus, nous nous réunissons au début d'une session de l'Assemblée générale pour admettre de nouveaux Membres, dont le nombre s'élève cette fois-ci à trois, aux Nations Unies; et mon pays est extrêmement heureux d'être parmi les auteurs de la résolution tendant à leur admission. La Grande-Bretagne a eu des liens historiques profonds avec deux de ces nations, la République populaire du Bangladesh et la Grenade. Par conséquent, je suis particulièrement heureux de leur souhaiter la bienvenue aux Nations Unies. Nos pays sont déjà associés par l'intermédiaire de cette association multinationale qui porte le nom de Commonwealth, aussi sommes-nous très heureux que ces liens étroits soient encore

renforcés par notre participation commune aux Nations Unies.

201. L'intérêt de mon pays pour les peuples du sous-continent indien remonte beaucoup plus loin qu'à février 1972, date où des relations diplomatiques ont été établies pour la première fois entre nous et le Bangladesh. Nous avons suivi avec la plus profonde sympathie et préoccupation les événements de l'automne précédent qui ont conduit à l'établissement de la République populaire du Bangladesh. Le rétablissement de la paix et des bonnes relations entre les pays de la région n'a pas été facile; et je rends hommage publiquement au haut degré du sens de l'Etat manifesté par tous. Mais — et c'est le plus important — nous nous félicitons du fait que le Bangladesh, le huitième pays du monde par sa superficie, pourra remplir dans l'Organisation le rôle que son importance et son étendue dans le sous-continent indien lui assurent. Nous sommes certains qu'il apportera une contribution importante à nos discussions et nous espérons coopérer très étroitement avec sa délégation.

202. L'admission de la Grenade ajoute une voix de plus au groupe impressionnant des nations des Antilles déjà représentées ici. Il s'agit d'un groupe que nous connaissons, qui est respecté pour sa compétence et son éloquence, et je suis certain que nous entendrons la Grenade exprimer ses idées d'une façon identique. Les liens entre le Royaume-Uni et la Grenade remontent bien au-delà de 200 ans et nous espérons que cette association se poursuivra dans les travaux des Nations Unies.

203. Enfin, je voudrais dire que ma délégation se félicite sans réserves de l'admission de la Guinée-Bissau aux Nations Unies, admission dont mon collègue de la France a déjà parlé au nom de la Communauté économique européenne. Bien entendu, au Conseil de sécurité nous étions tout aussi heureux qu'ici de féliciter la Guinée-Bissau. Une fois de plus nous adressons aux dirigeants de la Guinée-Bissau nos meilleurs vœux de prospérité pour l'avenir du nouvel Etat. A mesure que les souvenirs de la guerre s'effaceront, le travail de développement prendra une importance de plus en plus grande. Le Royaume-Uni sera heureux d'apporter son aide et a déjà offert de rencontrer le nouveau Gouvernement de la Guinée-Bissau à cette fin. La Guinée-Bissau prend sa place dans cette organisation à la suite de négociations qui ont réussi grâce à la sagesse et aux talents diplomatiques de tous les intéressés. Mon gouvernement félicite vivement la Guinée-Bissau et le Portugal de leur succès commun qui augure bien de l'avenir.

204. M. Swaran SINGH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Ce n'est pas seulement une reconnaissance de votre importante contribution dans le domaine des relations internationales, mais également un hommage au grand et dynamique pays que vous représentez. J'ai l'honneur de vous connaître depuis de longues années et j'ai toujours admiré votre clairvoyance, votre adhésion aux principes, et votre profond attachement aux mouvements de libération nationale, au progrès et au développement. Votre contribution personnelle au non-alignement est historique. Sous votre direction

compétente, nous sommes certains que la présente Assemblée réussira dans ses efforts.

205. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage au Président sortant, M. Benites, qui a dirigé les travaux de l'Assemblée pendant une période extrêmement difficile avec beaucoup de sagesse, de courtoisie et de compréhension.

206. L'Assemblée générale a pris une décision historique aujourd'hui en admettant la République populaire du Bangladesh, la République de Guinée-Bissau et la Grenade. Nous sommes heureux de leur souhaiter la bienvenue et nous les félicitons chaleureusement. Leur adhésion contribuera davantage encore à l'universalité de notre organisation — objectif que l'Inde a toujours appuyé. Chacun de ces trois pays a subi un processus historique différent pour parvenir à l'indépendance et être reconnu par la communauté internationale. Il n'est que juste que ces trois Membres soient admis à l'Organisation dès le premier jour de cette session de l'Assemblée générale; ceci leur permettra de participer aux travaux de la présente session, notamment dans les domaines qui nous préoccupent tous, et nous attendons avec intérêt leur contribution.

207. Notre gouvernement est particulièrement satisfait de voir que notre proche voisin, la République populaire de Bangladesh, soit entrée dans nos rangs. Le Bangladesh est maintenant reconnu par plus de 120 pays et il a déjà pris la place qui lui revient dans un grand nombre d'organisations internationales où sa délégation joue un rôle important.

208. La République populaire du Bangladesh a été accueillie chaleureusement à la quatrième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés à Alger l'année dernière. A cette conférence, l'admission du Bangladesh aux Nations Unies a été largement soutenue. Du point de vue de la population, Bangladesh est le huitième pays du monde, et il a un gouvernement démocratique librement élu par le peuple, sur la base du suffrage universel. La République du Bangladesh a le privilège d'avoir un grand dirigeant en la personne du Cheikh Mujibur Rahman, le Premier Ministre, qui a un prestige et un soutien immenses dans son pays et à l'étranger. Sous sa direction inspirée, le peuple du Bangladesh a fait vaillamment face à des difficultés majeures et à de grandes souffrances avant de parvenir à se libérer lui-même. L'admission du Bangladesh aux Nations Unies est une occasion de fierté pour son peuple, et nous qui sommes ses amis, nous le saluons et évoquons la mémoire de ceux qui sont tombés dans la lutte pour la libération nationale.

209. Le Bangladesh est dévoué à la cause de la paix internationale et de la coopération. Sa magnanimité et son esprit politique ont été grandement responsables de la conclusion de l'accord de Delhi et de l'accord tripartite entre l'Inde, le Bangladesh et le Pakistan. Ces accords ont fourni la base de la normalisation des relations et l'établissement d'une paix durable dans notre sous-continent.

210. L'admission de la Guinée-Bissau aux Nations Unies est également pour nous une source de profonde satisfaction. L'Inde a été parmi les premiers pays à reconnaître le nouveau Gouvernement de la Guinée-Bissau lorsqu'il a proclamé son indépendance l'année

dernière. L'accord entre les dirigeants de la Guinée-Bissau et le Gouvernement portugais au sujet du retrait des troupes portugaises de Guinée-Bissau a été accueilli avec satisfaction par mon gouvernement. Nous nous félicitons des nouvelles tendances politiques du Portugal et nous croyons qu'elles sont irréversibles. Nous espérons que nous aurons sous peu parmi nous les représentants du Mozambique et de l'Angola en tant qu'Etats souverains et indépendants. L'admission de la Guinée-Bissau aux Nations Unies est une mesure significative et elle encouragera sans aucun doute les combattants de la liberté en Afrique australe.

211. Nous souhaitons également la bienvenue à la Grenade aux Nations Unies. Les îles des Antilles sont loin de l'Inde, mais leur processus de décolonisation nous importe beaucoup en tant que réalisation des objectifs de la Charte. Nous nous félicitons de l'indépendance de la Grenade et nous serons heureux de coopérer avec sa délégation.

212. M. FLORIN (République démocratique allemande) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter les félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection au poste hautement responsable de président de l'Assemblée générale. Les mérites que votre pays, combien apprécié, se fait de la réalisation des objectifs des Nations Unies nous autorisent à nous dire convaincus que, placée sous votre présidence, la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale sera couronnée de succès.

213. Au nom du Gouvernement de la République démocratique allemande, je tiens à exprimer ma profonde satisfaction à propos de l'admission aux Nations Unies de la République populaire du Bangladesh, de la République de Guinée-Bissau ainsi que de la Grenade.

214. C'est avec une joie particulière que nous saluons les délégations du Bangladesh et de la Guinée-Bissau. Avec ces deux Etats, notre pays est lié par d'étroits rapports amicaux. Tout comme les autres Etats de la communauté socialiste, la République démocratique allemande a donné son appui actif à la lutte des peuples du Bangladesh et de la Guinée-Bissau pour leur indépendance nationale; elle a reconnu ces deux Etats dès leur fondation et a œuvré pour leur entrée, sur un pied d'égalité, dans la vie internationale.

215. La République populaire du Bangladesh fournit une contribution précieuse à la stabilisation de la situation politique en Asie du Sud et à l'extension du processus de détente dans le continent asiatique.

216. L'admission de la Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies vient couronner la longue lutte contre l'oppression et l'exploitation coloniales, menée sous la direction du PAIGC et au prix d'énormes sacrifices. Son admission constitue un pas de plus dans la voie de la réalisation de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Toutes les forces progressistes et éprises de paix dans le monde s'en trouvent encouragées à poursuivre avec plus de détermination encore la lutte pour la liquidation de toutes les formes d'oppression impérialiste. Dans cet ordre d'idées, nous avons l'espoir de pouvoir

saluer le plus tôt possible au sein des Nations Unies les représentants d'autres peuples d'Afrique ayant accédé à leur indépendance nationale.

217. La décision de la présente session d'admettre ces trois Etats Souverains à l'Organisation des Nations Unies montre clairement une fois de plus que la détente favorise la lutte des peuples pour leur indépendance nationale et l'organisation des relations d'Etat à Etat sur la base du respect de la souveraineté étatique et de la non-immixtion. La décision concernant l'admission des nouveaux Etats Membres inaugure de façon prometteuse les travaux de la vingt-neuvième session, dont nous attendons qu'elle apporte une contribution importante à l'amélioration ultérieure de la situation internationale.

218. M. DENNIS (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, un peu plus tard, et au moment opportun, je vous exprimerai les félicitations de la délégation du Libéria ainsi que mes propres félicitations à l'occasion de votre élection — celle d'un fils éminent de l'Afrique — au poste élevé de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

219. Le Libéria, première république indépendante d'Afrique, a toujours estimé que tous les peuples devraient être représentés en ce forum mondial après l'admission de leurs nations respectives et par une participation active de leurs représentants légitimes à ses délibérations. Cela n'est pas seulement un principe important, c'est aussi un élément essentiel de notre foi inébranlable en le progrès démocratique. Etant donné que les graves questions dont nous débattons ici et au sujet desquelles nous voulons prendre des mesures affectent, pour la plupart, la paix, la sécurité, le bien-être et, en fait, la survie de notre monde, il est tout à fait juste que chaque nation, grande ou petite, riche ou pauvre, développée ou moins développée, joue son rôle dans la prise de ces décisions et que la voix de chaque peuple soit entendue.

220. Un autre principe connexe complète celui de l'universalité de notre organisation et est applicable ici : c'est le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à se gouverner soi-même, à la dignité humaine, le droit de déterminer librement son propre destin national — droits qui doivent être ceux de tous les peuples. Tous les systèmes de colonialisme, de racisme, d'*apartheid* et de la domination d'une minorité étrangère tendent à saper ces principes de base. En fait, ces systèmes sont fondés sur l'inégalité, l'oppression, la suspicion, la peur, la haine et, pis encore, l'exploitation sans scrupule d'autres peuples de notre monde.

221. Ce que nous recherchons, ce qui est nécessaire au monde si l'on veut réaliser un jour cette noble entreprise qui consiste à créer une vie saine et prospère, pacifique et sûre pour toute l'humanité, c'est la coopération, la confiance, l'égalité, une attitude faite de concessions et l'aptitude à comprendre toujours plus clairement que nous faisons tous partie de la famille humaine, que nous sommes liés de façon irréversible par notre existence commune sur cette planète, liés par notre dépendance à l'égard de ses ressources.

222. C'est dans cet esprit, avec une conviction sincère et une joie profonde, qu'au nom du Gouverne-

ment et de la délégation du Libéria j'adresse une bienvenue chaleureuse aux trois nouveaux Etats Membres qui viennent d'être admis aux Nations Unies. Au peuple du Bangladesh, qui a fait face avec courage et détermination à la tâche vaste et difficile qui consiste à construire une nation et qui a été frappé récemment par des désastres naturels, nous exprimons nos souhaits les meilleurs et les plus sincères. Nous sommes certains que sa contribution à notre organisation commune sera des plus positives et sera le reflet de l'engagement de paix et de coopération dont il a donné une si bonne preuve dans le passé.

223. Nous avons avec l'Etat insulaire de la Grenade des liens tout particuliers de culture et d'amitié. Nous espérons ardemment que nous travaillerons ensemble en coopération étroite aux Nations Unies pour la réalisation de leurs nobles objectifs et que nos relations, dans tous les domaines, se renforceront sans cesse, au fur et à mesure que les sentiments de fraternité et d'amitié qui nous lient s'affermiront. Nos vœux les meilleurs accompagnent cet événement mémorable qui annonce l'arrivée d'une nouvelle voix en faveur de la paix, de la compréhension, de l'équité et de la justice dans cette grande assemblée des nations.

224. Enfin, nous accueillons dans nos rangs, avec les plus vifs sentiments de fraternité et d'affection, l'Etat frère d'Afrique qu'est la République de Guinée-Bissau. La longue nuit du colonialisme est terminée pour ce pays. L'indépendance nationale que le peuple de la Guinée-Bissau a conquise il y a près d'un an par son sang et ses sacrifices est maintenant renforcée et préservée. La Guinée-Bissau prend sa place légitime, sur un pied d'égalité souveraine, parmi les nations de notre monde. En tant que peuple à qui, dans un passé récent, la liberté était refusée, je suis persuadé que le peuple de la Guinée-Bissau sera parmi les plus ardents défenseurs de l'indépendance, ici comme ailleurs. En tant que peuple qui a souffert des dévastations de la guerre pour conquérir sa liberté, il sera, j'en suis certain, parmi les avocats les plus déterminés de la paix et de la justice internationales. Pénétrés d'espoir et de confiance en l'avenir de l'humanité, cette nation et ce peuple inspireront espoir et confiance chez les autres.

225. Cependant, n'oublions pas — alors que nous célébrons ce jour solennel — que d'autres peuples d'Afrique australe sont toujours soumis au racisme, à l'oppression, à la répression, à la persécution et à la domination étrangère, qu'on leur refuse la possibilité de parler ici et même celle d'être des hommes libres dans leur propre territoire. Notre joie est donc tempérée de tristesse car notre organisation mondiale demeure malheureusement incomplète. Cependant, nous avons confiance qu'en fin de compte, l'humanité triomphera, que tous ces maux seront abolis et que l'Organisation des Nations Unies représentera véritablement le monde et sera le foyer de l'humanité.

226. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi à cette étape, Monsieur le Président, de vous offrir mes sincères félicitations et celles des Etats-Unis alors que vous assumez la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

227. En tant que représentant du pays hôte, j'ai le grand honneur de souhaiter la bienvenue à trois nou-

veaux Membres de ce parlement mondial. Bien que le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau soient situés dans trois régions très différentes de la planète, ils partagent un même désir, et l'ont fait de la façon la plus convaincante : celui de participer aux travaux de l'Organisation. Rien ne peut symboliser de façon plus caractéristique l'universalité des aspirations humaines que défendent les Nations Unies.

228. Les Etats-Unis ont reconnu la République populaire du Bangladesh le 4 avril 1972. Des relations diplomatiques officielles ont été établies le 18 mai de cette année. Mon gouvernement a eu une représentation permanente à Dacca depuis 1949. Tout au long de ces années, les liens commerciaux d'intérêt commun pour le développement économique, et les relations d'amitié personnelles n'ont cessé de croître. En conséquence, le Gouvernement des Etats-Unis se félicite tout particulièrement de l'évolution des relations amicales bilatérales qui, fort heureusement, existent maintenant entre nos deux pays.

229. Le peuple américain et celui de la Grenade ont entretenu depuis des années des relations chaleureuses de coopération. Nous portons un intérêt commun aux affaires de la région des Antilles. Nous avons été et nous continuerons d'être de bons voisins. Le 7 février de cette année, mon gouvernement a accueilli la Grenade dans la famille des nations indépendantes et nous souhaitons à ce pays plein succès sur le chemin de l'indépendance.

230. La Guinée-Bissau rejoint l'Organisation mondiale au moment culminant d'un important processus historique. Comme l'a déclaré le président Ford, les Etats-Unis espèrent établir des relations fructueuses et amicales avec la République de Guinée-Bissau, que nous avons reconnue le 10 septembre. Dans les mois et les années à venir, nous espérons élargir et renforcer les liens entre les gouvernements et les peuples de nos deux pays. Nous comptons sur la contribution constructive que, nous en sommes certains, la Guinée-Bissau apportera aux travaux importants des Nations Unies.

231. Le Président des Etats-Unis d'Amérique s'adressera demain à cette assemblée et je voudrais, pour l'instant, exprimer l'espoir de mon gouvernement que la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale sera une session fructueuse au cours de laquelle nous prendrons de nouvelles mesures pour passer de l'affrontement idéologique au règlement des différends entre les nations.

232. M. SICLAIT (Haïti) : C'est avec plaisir, Monsieur le Président, que, me joignant aux orateurs qui m'ont précédé, j'adresse mes vives félicitations au brillant homme d'Etat que vous êtes, à ce grand serviteur de la cause de la paix venant d'un grand pays d'Afrique et, en attendant que le chef de la délégation haïtienne vienne le dire à cette tribune, je voudrais affirmer que ma délégation se félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et se plaît à vous assurer de son entière collaboration.

233. Elle voudrait aussi proclamer sa profonde admiration et sa vive reconnaissance envers M. Leopoldo Benites, président sortant, pour avoir dirigé avec prestige et compétence les travaux de la vingt-huitième session. Sous la présidence avisée de ce fils éminent de l'Amérique latine, l'Assemblée générale a voté des

résolutions de haute portée politique, sociale et économique, capables d'asseoir, avec le consentement des peuples et des gouvernements, les bases de la paix et de la coopération de la communauté internationale.

234. J'aimerais maintenant, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue aux Etats du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau qui viennent d'accéder à l'indépendance. C'est avec un grand plaisir que la délégation haïtienne les accueille comme Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je me plais à leur adresser les vives félicitations de mon gouvernement et nos meilleurs vœux de succès dans leurs démarches et leurs actions futures à l'Organisation, en vue de la promotion de la paix internationale et du bien-être dans leurs pays et aussi à les assurer de notre désir de coopération dans les idéaux communs de progrès social et de développement économique.

235. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Le chef de la délégation de l'Union soviétique, au moment opportun lors de son intervention dans la discussion générale, vous félicitera, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Quant à moi, je voudrais aujourd'hui vous dire combien je suis sincèrement heureux de vous voir élu à ce poste éminent par une décision unanime de l'Assemblée. Permettez-moi de souhaiter très sincèrement, alors que vous êtes à ce poste de haute responsabilité, que la vingt-neuvième session entre dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies comme la session de la consolidation de la paix et de la sécurité, du désarmement, du développement et de la décolonisation.

236. Nous rendons également hommage à votre prédécesseur, le Président de la vingt-huitième session, M. Benites, qui, par sa compétence, a pu obtenir de grands résultats.

237. La présente session a commencé son travail par l'admission de nouveaux Membres à l'ONU. Par là, elle a fait un pas important sur la voie de l'universalisation de l'Organisation. Comme on le sait, le Conseil de sécurité, à l'unanimité, a recommandé à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale d'admettre dans la communauté des Nations Unies trois jeunes Etats, la République populaire du Bangladesh, la République de Guinée-Bissau et la Grenade. La délégation de l'Union soviétique en est fort heureuse. Nous avons déjà eu l'occasion de féliciter ces Etats lorsque la question de leur admission a été examinée par le Conseil de sécurité. Aujourd'hui nous sommes très heureux, une fois de plus, de pouvoir les féliciter après que cette recommandation a été confirmée unanimement par l'Assemblée. Tous ces pays ont passé par de dures épreuves dans leur lutte pour leur indépendance nationale, et leur succès procure une grande satisfaction à toutes les forces progressistes du monde.

238. Le fondateur de l'Union soviétique, le grand Lénine, a toujours souligné les liens qui existaient entre la lutte des travailleurs du pays des Soviets et le développement des mouvements de libération nationale des peuples subjugués. Il écrivait :

“Le mouvement révolutionnaire des peuples de l'Orient ne peut recevoir de solution qu'en liaison directe avec la lutte révolutionnaire de notre république soviétique contre l'impérialisme international.”

239. Les principes énoncés par Lénine en ce qui concerne les rapports de l'Union soviétique avec les pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine comprenaient le respect de l'égalité et de la souveraineté des Etats, le développement de relations pacifiques et l'octroi aux pays, encore sous le joug, d'une assistance dans leur lutte pour leur libération économique et politique.

240. Le Secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique, Leonid Brejnev, parlant lors de l'attribution du prix Lénine pour le renforcement de la paix, disait :

“Nous avons toujours considéré et nous continuons à le faire que notre devoir constant, découlant de nos convictions communistes et de notre morale socialiste est de fournir le soutien le plus vaste possible aux peuples qui luttent pour la juste cause de la liberté. Il en a toujours été ainsi. Il en sera toujours ainsi.”

241. La demande d'admission du Bangladesh aux Nations Unies était parfaitement fondée depuis deux ans. Cependant, pour des raisons que nous connaissons tous, cette question n'a pas, à ce moment-là, été résolue de manière positive. Mais comme l'a fait remarquer déjà à l'époque la délégation de l'Union soviétique, la victoire devait forcément revenir au peuple du Bangladesh, et nous partageons aujourd'hui sa joie à l'occasion de son admission aux Nations Unies. Nous avons eu aujourd'hui la confirmation du bien-fondé de notre conviction lorsque l'Assemblée générale, à l'unanimité, a admis ce nouvel Etat d'Asie, et l'Union soviétique est fière d'avoir, dès le premier jour, appartenu au groupe de ceux qui avaient demandé l'admission du Bangladesh aux Nations Unies.

242. Pendant la brève période où elle a connu l'indépendance nationale, la République du Bangladesh a acquis une grande autorité et a su se faire reconnaître dans les relations internationales. Dès le premier jour de la proclamation d'indépendance de ce pays, son gouvernement et son peuple ont fait tous les efforts possibles pour mettre fin à la tension et pour normaliser la situation en Asie du Sud-Est. La diminution de la tension qui correspond à l'intérêt de tous les pays a donné un caractère positif aux relations entre les Etats de cette région. Grâce aux efforts collectifs des dirigeants de l'Inde, du Pakistan et du Bangladesh, des progrès considérables ont été faits pour la stabilisation politique et l'établissement de la paix dans cette importante partie du monde. C'est précisément à cela que servent les accords de Simla et de Delhi, signés par ces trois pays. Comme l'a dit récemment M. Singh, ministre des affaires étrangères de l'Inde, l'observation des principes contenus dans ces accords est le seul moyen de normaliser les relations entre les pays du sous-continent et d'établir une paix durable. L'Union soviétique est sincèrement intéressée à ce que les pays de cette région résolvent leurs problèmes dans un esprit d'amitié et de compréhension.

243. Elle a fondé ses relations avec la République populaire du Bangladesh sur le principe de l'égalité, du respect mutuel, de la souveraineté et de l'indépendance, sans aucune ingérence dans les affaires intérieures. Le peuple soviétique a beaucoup de sympathie et de respect pour le peuple du Bangladesh et pour la politique de non-alignement et de coopération amicale suivie par ce pays. Cette politique tend à diminuer la tension internationale et à développer la coopération entre les peuples.

244. Profitant de l'occasion qui m'est offerte, je voudrais également dire que la coopération entre l'Union soviétique et le Bangladesh se développe et se renforce chaque jour. L'Union soviétique fournit une aide économique au nouveau pays qui a été soumis à l'exploitation et au pillage pendant des siècles. Entre l'Union soviétique et le Bangladesh, un accord de coopération a été signé dans le domaine de la construction d'entreprises industrielles, de pêcheries et de flotte marchande. L'Union soviétique fournit également une aide pour la restauration des transports ferroviaires et la transformation des cadres nationaux.

245. Il est indubitable que le Bangladesh, avec une population de 75 millions d'habitants, a tout ce qu'il faut pour remplir les obligations imposées par la Charte aux Etats Membres des Nations Unies. L'admission du Bangladesh aux Nations Unies contribuera à l'universalité de l'Organisation. La participation de plein droit de ce nouvel Etat asiatique dans les activités des Nations Unies lui permettra d'apporter une contribution importante à la solution des problèmes si graves qui se posent aux Nations Unies et qui portent sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et sur le développement de la coopération entre les Etats.

246. L'Assemblée générale a également admis aujourd'hui le plus jeune Etat d'Afrique, la République de Guinée-Bissau. Voilà 11 ans que les patriotes de ce pays, sous la direction du PAIGC, ont lutté les armes à la main pour libérer leur pays de la domination coloniale. Cette lutte a été difficile, mais l'heure de la libération si ardemment souhaitée est venue. Permettez-moi de citer les paroles du fondateur du PAIGC, Amílcar Cabral, paroles qu'il a prononcées à la huitième Conférence panafricaine des chefs d'Etat et de gouvernement. Il a dit :

“Les personnes et les combattants individuels pourront désespérer mais les peuples ne perdront jamais espoir. Nous ne pouvons pas ne pas croire à l'avenir de l'Afrique, à la capacité de tout peuple africain de se libérer pleinement de la domination coloniale et raciste et d'être maître de sa propre destinée.”

Ces paroles prophétiques du grand patriote se sont réalisées. Ce lutteur a donné sa vie pour la liberté et le bonheur de son peuple. Son pays est maintenant devenu un pays libre et indépendant : la République de Guinée-Bissau. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis la proclamation de son indépendance, près de 100 pays ont reconnu ce jeune Etat. La lutte pour la liberté et l'indépendance nationale menée par le PAIGC est presque terminée. Le peuple de ce jeune Etat doit faire face à de nouveaux problèmes presque aussi compliqués : l'édification et le développement d'un Etat souverain, la solution de problèmes économiques et politiques.

247. Partant de sa position anticolonialiste, l'Union soviétique a toujours soutenu la lutte héroïque du peuple de la Guinée-Bissau pour sa libération et son indépendance nationale et lui a apporté un soutien moral et politique ainsi qu'une aide matérielle dans sa lutte légitime. Le Président du Conseil d'Etat de la Guinée-Bissau, M. Luis Cabral, parlant à l'Assemblée nationale populaire de la Guinée-Bissau, a déclaré :

“Les victoires de notre peuple et la proclamation de notre Etat ont été également le résultat de l'aide concrète que nous avons reçue des pays socialistes au cours de ces années de lutte. C'est pourquoi nous sommes sincèrement reconnaissants aux peuples et aux gouvernements de ces pays pour cette aide et pour leur solidarité qui constituent l'expression directe des principes dont s'inspire leur activité internationale. Plus particulièrement, nous devons exprimer notre reconnaissance et notre solidarité au peuple, au parti et au Gouvernement de l'Union soviétique, dont l'aide désintéressée et inconditionnelle a tous les jours été et continue à être un facteur décisif pour la défense de notre Etat en construction et pour la libération totale de notre peuple.

“Les sacrifices que ce peuple a endurés pour aider tous les peuples se battant contre le colonialisme et le racisme ont été indispensables. Le peuple soviétique, son grand parti et son gouvernement se trouvent parmi les grands champions des peuples opprimés.”

248. Dans le télégramme de félicitations au Secrétaire général du PAIGC, M. Arístides Pereira, à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la République de Guinée-Bissau, le secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, a dit :

“Les succès des mouvements de libération nationale inspirés par ce parti constituent un apport important à la lutte des peuples africains, de toutes les forces anti-impérialistes pour la libération des peuples opprimés, pour la paix et pour le progrès social.”

249. Après la proclamation de l'indépendance de la Guinée-Bissau, l'Union soviétique a été parmi les premiers pays à reconnaître cet Etat en tant que nouvel Etat indépendant et souverain et à établir avec lui des relations diplomatiques. Tenant compte des relations d'amitié et de coopération qui se développent entre l'Union soviétique et la Guinée-Bissau, l'Union soviétique a soutenu activement, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau aux Nations Unies. On ne saurait exagérer l'importance des victoires que le peuple de Guinée-Bissau a remportées dans la lutte pour son indépendance et sa liberté.

250. Dans sa lettre au Président de la onzième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, le Président du Présidium de l'Union soviétique, M. Podgorny, a dit, en juillet 1974, que l'année qui venait de s'écouler depuis la session précédente de l'OUA avait été marquée par des succès importants des peuples africains dans leur lutte pour la consolidation de leur souveraineté nationale, le renforcement de leur indépendance politique et

économique et la liquidation des derniers foyers du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*.

251. Ma délégation souhaite que, dans un avenir proche, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale puissent examiner les demandes d'admission d'autres Etats souverains qui pourront être créés sur le territoire d'anciennes possessions coloniales du Portugal, à savoir l'Angola et le Mozambique.

252. L'Union soviétique a voté avec une grande satisfaction au Conseil de sécurité en faveur de la recommandation à l'Assemblée générale pour l'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies. Cet événement constitue une étape importante dans la vie de peuple de la Grenade et pour la progression vers la libération de tous les peuples subissant l'oppression coloniale.

253. En félicitant le peuple et le Gouvernement de la Grenade pour leur indépendance, le président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Kosyguine, dans un télégramme adressé le 1<sup>er</sup> février 1974 à M. Gairy, premier ministre de la Grenade, déclarait :

“Le Gouvernement soviétique partant de sa politique constante basée sur l'égalité de droits et l'autodétermination des peuples et visant au développement de l'amitié et de la coopération entre tous les Etats, déclare qu'il reconnaît la Grenade en tant qu'Etat indépendant et souverain et est prêt à établir avec elle des relations diplomatiques.”

254. En félicitant ces trois nouveaux Etats de leur admission aux Nations Unies, ma délégation voudrait dire que l'Union soviétique soutient et continuera de soutenir tous les peuples qui luttent pour leur indépendance et leur liberté nationale.

255. M. KARKI (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter, au nom de ma délégation et en mon nom propre, nos félicitations chaleureuses pour votre élection unanime à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

256. Ma délégation se réjouit vivement de l'admission d'un pays frère, le Bangladesh, dans cet organe mondial et le félicite chaleureusement. Etant donné les relations cordiales et amicales qui existent entre le Népal et le Bangladesh, nous avons espéré ce moment avec une ferveur impatiente.

257. Nous sommes également heureux de féliciter la République de Guinée-Bissau, dont l'admission aux Nations Unies nous rapproche de la disparition du colonialisme de la surface du globe. La progression accélérée de la décolonisation est une grande victoire pour tous les peuples luttant contre le colonialisme et l'impérialisme sous toutes leurs formes et leurs manifestations. Elle démontre une fois encore l'invincibilité des peuples qui combattent l'injustice et le colonialisme. Nous espérons pouvoir souhaiter bientôt la bienvenue aux nations indépendantes du Mozambique, de l'Angola et de la Namibie aux Nations Unies et voir disparaître du continent africain les régions opprimées.

258. Enfin, nous voudrions saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous au nouveau pays indépendant de la Grenade.

259. L'admission de ces trois nouveaux Etats Membres nous rapproche encore un peu plus de la réalisation de l'universalité des Nations Unies et nous permettra de régler efficacement les problèmes qui se posent au monde actuel. Nous voulons assurer les nouveaux Membres de notre coopération totale.

260. M. ALARCÓN (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de vous dire combien ma délégation est heureuse de votre élection unanime à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Par ce choix, l'Assemblée a reconnu le rôle joué par la République algérienne démocratique et populaire sur le plan international en faveur des droits des peuples à s'émanciper pleinement et en faveur de la cause de la paix et de la sécurité internationales. C'est aussi un hommage personnel rendu à celui qui a su diriger avec tant de succès la politique étrangère de l'Algérie et a joué et joue encore un rôle important dans le mouvement des pays non alignés et, en général, des forces progressistes du tiers monde qui, grâce à l'Algérie, et grâce à vous, ont tant contribué à l'émancipation des peuples.

261. Je vais maintenant, au nom de ma délégation, féliciter les trois nouveaux Membres de notre organisation, la République populaire du Bangladesh, la République de Guinée-Bissau et la Grenade, trois Etats situés dans trois régions du monde, qui symbolisent la lutte des peuples pour se libérer du colonialisme; trois régions qui ont connu l'oppression coloniale et où les peuples ont mené une lutte ardue pour s'en libérer. Le fait qu'ils soient aujourd'hui admis dans l'Organisation prouve que tous les peuples assujettis finiront par gagner leur indépendance.

262. C'est avec joie que nous accueillons la République populaire du Bangladesh; nous avons été l'un des premiers Etats à la reconnaître et à appuyer le droit de son peuple à revendiquer l'indépendance nationale et à conquérir ses pleins droits qu'elle n'a pu acquérir, comme chacun sait, qu'après une lutte longue et ardue.

263. Nous sommes heureux aussi de voir parmi nous la République de Guinée-Bissau; nous avons été unis avec son peuple par des liens étroits d'amitié fraternelle depuis les temps où elle subissait l'occupation et l'oppression du colonialisme étranger. Nous avons accordé au peuple de Guinée-Bissau, à son courageux mouvement de libération, le PAIGC, toute l'aide politique, morale et matérielle dont nous étions capables; pendant sa lutte difficile et prolongée pour l'indépendance. C'est pourquoi, pour nous, l'entrée de la Guinée-Bissau dans cette organisation et la pleine reconnaissance de sa souveraineté nationale constituent également une victoire de notre peuple, dont nous nous réjouissons grandement.

264. Nous nous félicitons également de voir parmi nous la Grenade, île voisine des Antilles; nous sommes convaincus que ce nouvel Etat saura s'intégrer parfaitement au processus général d'émancipation totale et de consolidation de l'indépendance de toutes les nations de l'Amérique latine et des Antilles.

265. Tandis que nous recevons dans l'Organisation trois Etats de trois continents différents qui, pendant des siècles, ont subi l'exploitation coloniale et le joug de l'oppression étrangère, nous tenons à dire notre

certitude que la lutte de ces peuples se terminera par l'élimination totale du colonialisme dans toutes les Antilles, dans toute l'Afrique et dans toutes les parties du monde.

266. Nous ne saurions terminer sans adresser du haut de cette tribune, au nom de notre délégation, l'hommage le plus vibrant à celui qui n'a pas pu être dans cette salle aujourd'hui; à l'homme qui a su mener avec dévouement, sagesse et courage, la lutte héroïque de son peuple contre le colonialisme; à l'homme qui a su organiser et diriger l'avant-garde de ses compatriotes dans ce vaillant combat; à celui qui a inspiré la lutte politique et armée contre le colonialisme étranger tout en consacrant tous ses efforts à l'œuvre de construction dans les zones libérées de sa patrie, la Guinée-Bissau; à l'homme qui a apporté à cette organisation le message des siens, réclamant pour eux la solidarité du monde; à l'homme qui, en donnant sa vie pour la cause de la liberté, est devenu le symbole même de la lutte de libération de l'Afrique : au camarade Amílcar Cabral, qui revit aujourd'hui pour nous avec l'indépendance de son peuple et dont le souvenir sera toujours verdoyant, quand le colonialisme aura définitivement disparu de la face de l'Afrique.

267. M. VEIGA-SIMÃO (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, les félicitations officielles de ma délégation vous seront exprimées par le Ministre des affaires étrangères du Portugal, lorsqu'ils prendra la parole à l'Assemblée, la semaine prochaine. Entre-temps, je voudrais personnellement vous exprimer mes propres félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale qui, nous l'espérons, marquera un jalon dans la marche de l'humanité vers la liberté, le progrès et la paix dans le monde.

268. Trois nouveaux Etats — le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau — sont devenus, aujourd'hui, Membres des Nations Unies. C'est avec une grande joie que nous saluons leur entrée dans l'Organisation. Nous sommes sûrs que cet événement, qui ajoute au potentiel de la coopération internationale, contribuera aussi au bien-être de leurs populations respectives à qui nous souhaitons un avenir prometteur fondé sur des structures démocratiques, qui réponde à leurs désirs et à leurs aspirations.

269. On comprendra certainement que, en ce moment, je parle de façon plus détaillée de l'un des pays dont je viens de saluer l'entrée aux Nations Unies, d'un pays du monde parlant portugais, la République de Guinée-Bissau. Si, le 12 août, j'ai eu la grande satisfaction de participer à la séance du Conseil de sécurité qui a recommandé à l'unanimité l'admission de la Guinée-Bissau aux Nations Unies, et si j'ai appuyé cette demande d'admission à l'Assemblée, c'est avec un plaisir redoublé que, aujourd'hui, j'ai contribué à la mise en œuvre de cette recommandation. Il s'agit là d'un acte d'une grande importance politique, non seulement pour l'Etat qui est admis dans l'Organisation, mais aussi pour l'Organisation qui l'admet et, de toute évidence, pour chacun de ses membres.

270. Pour la Guinée-Bissau, étant donné l'importance croissante des organismes internationaux dans la structure de la communauté des nations, et parti-

culièrement celle des Nations Unies, l'entrée dans l'Organisation constitue une étape fondamentale de sa vie en tant qu'Etat souverain et indépendant. Dans un monde où les problèmes sont de plus en plus interdépendants, il est naturel que les Etats ne veuillent pas être simplement le jouet des conséquences de l'évolution internationale socio-politique, mais qu'ils désirent participer à la construction de l'avenir. Cette participation se manifeste en grande partie par l'action des divers Etats au sein des organismes internationaux. Ainsi, l'entrée de la Guinée-Bissau aux Nations Unies ouvre, pour cet Etat, de nouvelles possibilités d'action dans la communauté internationale et leurs sages dirigeants les utiliseront sans aucun doute pour le bien-être de leur peuple.

271. Cependant, il ne s'agit pas d'un avantage unilatéral, comme on pourrait le croire à première vue. En fait, étant donné que les Nations Unies ont une vocation universelle, et qu'un bon nombre de leurs positions sont fondées sur cette caractéristique, on peut estimer que l'admission de nouveaux Etats est un facteur indispensable au maintien de la véritable identité de cette organisation. S'il en était autrement, il y aurait divorce entre la structure apparente des Nations Unies et leur base, ce qui aurait pour effet de contribuer à l'isolement de l'Organisation et de mener, en fin de compte, à sa destruction.

272. L'admission de la Guinée-Bissau constitue un événement qui ne peut être considéré avec indifférence par les Nations Unies ou par les Etats qui composent l'Organisation. Le Portugal, cependant, est le pays qui vit cet événement le plus intensément, car il fait partie de sa propre histoire.

273. La voie qui a mené la Guinée-Bissau à l'indépendance n'a pas été exempte d'épreuves et de souffrances pour les peuples de ce pays et du Portugal; mais ce n'est pas le moment d'écrire à nouveau l'histoire et de présenter le déroulement des événements sous des angles de fierté nationale, fierté qui est l'apanage de tous les peuples.

274. Nous nous rappelons tous ceux qui sont morts en combattant et ceux qui, humblement, se sont consacrés à la terre de Guinée-Bissau, pour l'édification d'une vie plus digne et plus heureuse de la population de ces pays.

275. Le Mouvement des forces armées du 25 avril, identifié avec le peuple portugais, a créé de fermes bases pour l'établissement, par des élections libres, d'une démocratie à partis multiples au Portugal, dont le Président de la République est le garant suprême envers le peuple. Ce mouvement de liberté a permis de hâter la fin de la guerre sans espoir menée en Guinée-Bissau.

276. Ainsi, l'Accord de paix et de progrès, signé à Alger entre le PAIGC et le Gouvernement portugais, et la reconnaissance subséquente de l'indépendance de la Guinée-Bissau par le Président de la République du Portugal — qui est, en fait, le symbole d'une multitude de Portugais qui ont travaillé avec enthousiasme pour le progrès social et matériel de la Guinée-Bissau — ont été des facteurs de l'histoire de nos deux peuples et ont ouvert une ère de coopération fructueuse entre les deux nations amies, associées dans la dignité et l'indépendance.

277. Les Portugais ont vécu dans cette région pendant 500 ans et des sentiments de fraternité et d'amour pour le peuple guinéen ont tellement pris racine dans leur âme qu'aucune force ne parviendra jamais à les détruire. Nous sommes unis par la langue et par l'amitié. C'est en tenant pleinement compte de ces sentiments indestructibles que les gouvernements de nos deux pays ont immédiatement décidé à Alger de promulguer des accords bilatéraux d'amitié et de coopération active dans les domaines économique, financier, culturel et technique, sur la base de l'indépendance, du respect mutuel, de l'égalité, de la réciprocité des intérêts et des relations harmonieuses entre les citoyens des deux républiques.

278. Le monde peut être certain que, dans ces relations, il n'y aura pas place pour le néo-colonialisme, car il y a, au sens le plus vif, compréhension des responsabilités historiques, dans une lucidité éclairée, entre les délégations du PAIGC et le Gouvernement portugais, au sujet de l'ouverture de perspectives nouvelles en faveur d'une coopération active et fraternelle entre les nations et les peuples de nos deux pays.

279. Dans un esprit de communauté réelle, nous espérons étendre prochainement cette même coopération aux nouveaux Etats de l'héritage portugais, en réponse aux exigences créatrices que le monde nous présente à ce tournant de notre histoire.

280. Le PRÉSIDENT : J'invite maintenant, M. Kamal Hossain, ministre des affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh, à venir s'adresser à l'Assemblée.

281. M. HOSSAIN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Au moment où la nation de 75 millions d'habitants du Bangladesh prend à vos côtés sa place légitime, je voudrais partager avec tous ceux qui sont réunis ici notre sentiment de satisfaction profonde. En cette occasion historique, le peuple du Bangladesh réaffirme l'engagement consacré dans sa constitution de défendre les principes de la Charte des Nations Unies. En fait, le peuple du Bangladesh a toujours été proche des Nations Unies depuis la fondation de cette organisation. Aujourd'hui, cependant, le Bangladesh entre aux Nations Unies sur la base de sa reconnaissance de nation pleine et entière. Ainsi se trouvent pleinement réalisées nos aspirations à prendre notre place dans cette organisation en tant qu'Etat indépendant et souverain, pouvant faire triompher son droit à l'autodétermination pour lequel des millions de nos concitoyens ont sacrifié leur vie dans notre lutte pour la libération nationale. Nous tenons à reconnaître avec gratitude que même avant notre admission officielle, les Nations Unies nous ont apporté une assistance précieuse pour faire face aux problèmes immenses posés par la reconstruction de notre pays depuis l'indépendance et, plus récemment encore, pour surmonter d'urgence les dégâts causés au Bangladesh par des inondations catastrophiques.

282. Nous sommes d'autant plus heureux, Monsieur le Président, de vous voir élu à la présidence de cette vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, que vous symbolisez les forces de la liberté, car vous êtes un représentant authentique d'un monde nouveau et un grand champion de la paix et de la justice. Veuillez je vous prie accepter, à l'occasion de votre élec-

tion, nos félicitations les plus chaleureuses. Nous sommes certains que, sous votre présidence, l'Assemblée générale sera en mesure de prendre des initiatives créatrices qui, selon vos propres paroles, conduiront à "des solutions constructives" dont nous avons tant besoin pour répondre aux urgents défis de notre époque.

283. Je voudrais également remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui, à l'unanimité, ont recommandé l'admission du Bangladesh aux Nations Unies. Je remercie également tous les Etats Membres qui ont appuyé notre demande d'admission, ainsi que ceux qui nous ont accueillis si chaleureusement dans cette assemblée.

284. Nous sommes particulièrement heureux d'exprimer nos félicitations les plus sincères à la Grenade et à la Guinée-Bissau qui entrent aux Nations Unies en même temps que nous. Nous célébrons leur venue comme une victoire des forces de libération nationale, une victoire qui en présage d'autres qui permettront à l'Organisation d'admettre en son sein des nations qui luttent encore pour obtenir leur droit à l'autodétermination.

285. L'histoire du Bangladesh est une histoire de lutte sans merci pour la liberté et la justice. La lutte du Bangladesh est un microcosme qui représente la lutte menée en faveur d'un monde nouveau, la lutte d'un peuple pour lequel l'indépendance nationale tient la promesse des possibilités perdues dans le passé en vue de l'édification d'un avenir meilleur et de la transformation d'une société qui, jadis, a tant souffert des ravages causés par la nature comme par l'homme.

286. Le Bangladesh a toujours poursuivi une politique étrangère indépendante de non-alignement, une politique d'amitié avec tous les pays du monde sur la base du respect mutuel de la souveraineté, de l'égalité, de l'intégrité territoriale et de la non-intervention dans les affaires des autres Etats. Nous avons été pratiquement reconnus par toutes les nations et nous avons constamment noué des relations amicales avec tous les pays du monde.

287. Nous sommes profondément conscients que nous entrons dans cette organisation à une époque où des événements de la plus haute importance survenus depuis l'an dernier nous ont ouvert de grandes possibilités : la possibilité d'assurer une juste paix en Asie occidentale, celle d'ouvrir un chapitre nouveau de relations de bon voisinage dans le sous-continent sud-asiatique, la possibilité aussi d'accélérer de manière sensible et de mener à son terme le processus de décolonisation et de poser les bases d'un ordre économique juste. Nous espérons que nous relèverons ce défi de notre époque avec sagesse et clairvoyance afin que ces possibilités puissent être pleinement traduites en actes dans l'intérêt de tous nos peuples.

288. En cette occasion historique, nous réaffirmons notre attachement profond à la paix, non seulement dans notre sous-continent, mais dans notre région tout entière et dans le monde. Le Bangladesh réaffirme son engagement à défendre les principes et les idéaux de la Charte des Nations Unies et à travailler avec les Membres de l'Organisation à l'établissement d'un ordre international fondé sur la paix et la justice

et dans lequel les aspirations les plus profondes de l'humanité seront progressivement réalisées.

289. Le PRÉSIDENT : J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Premier Ministre de la Grenade, M. Eric M. Gairy, à s'adresser à l'Assemblée.

290. M. GAIRY (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec une vive émotion et un sentiment profond de reconnaissance que j'accepte le privilège et l'honneur qui m'ont été conférés de m'adresser à vous à cette heure et, prenant la parole au nom du Gouvernement et du peuple de notre nouvelle nation, la Grenade — connue comme étant l'île des épices — permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer ma profonde gratitude envers les membres du Conseil de sécurité pour leur recommandation unanime à notre admission en tant que Membre de cette éminente organisation. Qu'il me soit permis également d'exprimer à nouveau ma plus vive reconnaissance à l'égard de ceux qui ont appuyé notre candidature et envers chaque Etat Membre des Nations Unies qui a patronné la recommandation nous permettant d'acquérir le titre de Membre à part entière au sein de l'Organisation avec tous les droits, les privilèges et les obligations découlant de la Charte.

291. La totalité des obligations qui nous incombent, telles qu'elles sont énoncées dans la Charte se retrouve de la façon la plus complète dans les termes mêmes du préambule de la Constitution de la Grenade où il est dit :

"Nous, peuple de la Grenade, avons affirmé que notre nation est fondée sur les principes reconnaissant la paternité et la suprématie de Dieu et les devoirs de l'homme envers son prochain.

"Nous reconnaissons que, dans la mesure où le développement spirituel est de la plus haute importance dans l'existence de l'homme, et en conséquence de la plus grande valeur, nous devons aspirer à servir cette fin de toutes nos forces et avec toutes nos ressources. Nous croyons fermement dans la dignité de la valeur humaine et que tous les hommes ont été dotés par le Créateur de droits égaux et inaliénables, de raison et de conscience; que les droits et les obligations sont en corrélation dans toutes les activités sociales et politiques de l'homme; et que s'il est vrai que les droits exaltent les libertés individuelles, les obligations expriment la dignité de ces libertés;

"Nous manifestons notre respect à l'égard du droit et puisque la conduite morale constitue le plus noble épanouissement de notre culture et de notre patrimoine, nous considérons qu'il est du devoir de chaque homme de lui manifester toujours le plus grand respect;

"Nous répétons que l'idéal des hommes est d'être libérés de la peur et du besoin, à condition que soit créé un climat permettant à chacun de jouir de ses droits économiques, sociaux et politiques, civils et culturels."

292. Nous voulons que notre constitution reflète les principes et les croyances ci-dessus mentionnés, lesquels représentent les idéaux élevés sur lesquels est fondée notre nation, et apporte la base permettant d'assurer la protection des droits et des libertés fondamentaux de la Grenade.

293. Cette vingt-neuvième session de l'Assemblée générale est, à bien des égards, de la plus haute importance et, d'une certaine façon, critique. A mesure que nous avançons rapidement, trop rapidement, vers la fin du xx<sup>e</sup> siècle, aucune région du monde, en fait aucune nation, n'est totalement libérée de la maladie, de la faim, de la pauvreté, de l'analphabétisme; aucune nation ne jouit des bienfaits de la paix auxquels elle aspire. Ceci crée un défi pour tous, les grands et les petits, les puissants et les humbles. C'est également un défi lancé aux nations nouvelles et en voie de développement qui, à compter de ce jour, sont remplies d'espoir. Qu'il me soit permis d'adresser mes plus sincères félicitations au Bangladesh et à la Guinée-Bissau.

294. La présence de la Grenade ici aujourd'hui, au sein de cette assemblée mondiale, est en elle-même une expression de foi dans l'Organisation des Nations Unies et une réaffirmation de cette confiance dont faisait état feu Dag Hammarskjöld, deuxième Secrétaire général des Nations Unies, lorsqu'il parlait de la capacité des hommes et des gouvernements de posséder le sens commun leur permettant de sortir du terrible labyrinthe de conflits apparemment irréciliables et des problèmes insolubles dans lesquels nous errons à l'heure actuelle.

295. Nous sommes là également en raison d'une commune identité d'intérêts entre les nations représentées ici et notre nouvelle nation, la Grenade. Ces intérêts sont essentiels pour l'heureuse solution de nos problèmes, tant au niveau national qu'international.

296. C'est précisément en raison de notre foi inébranlable dans les droits fondamentaux de la personne, dans la dignité et la valeur de l'homme que souligne le principe de l'autodétermination, que la population de la Grenade a choisi la voie difficile menant de la servitude coloniale à l'indépendance nationale.

297. C'est également en raison de notre foi dans la sainteté de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, que nous avons inscrit dans notre constitution des dispositions garantissant l'égalité des droits entre les femmes et les hommes de notre pays, notamment du point de vue de la citoyenneté, établissant ainsi un précédent à l'égard de cet aspect de l'égalité humaine dans le Commonwealth des nations.

298. Qu'il me soit permis d'affirmer ici aujourd'hui que la Grenade s'est engagée fermement dans cette notion de droit, notion dans laquelle nous avons été formés et que nous acceptons et appuyons de manière irrévocable.

299. Mon allocution ici aujourd'hui n'a pas pour but d'être une ferme déclaration de politique étrangère. Celle-ci sera exposée à une étape ultérieure.

300. En tant que dirigeant élu de notre pays, je puis vous affirmer que la Grenade se présente aujourd'hui en tant que nation libre, en tant que nation engagée à servir la cause de la paix mondiale. Dans cette assemblée, de même que dans tous les autres organes dans lesquels nous apporterons notre concours, nous coopérerons dans la plus large mesure afin de réduire les tensions internationales, d'améliorer et de promouvoir un climat de compréhension entre les peuples et les nations. Les Membres des Nations Unies

qui sont également engagés à préserver la paix mondiale peuvent véritablement compter sur l'appui de la Grenade dans toutes actions visant à atteindre le but poursuivi par toute l'humanité : l'élimination des forces négatives et néfastes de frictions, et la recherche d'un ordre mondial fondé sur les principes de la dignité humaine.

301. Je me sens si fortement et si totalement dévoué à la cause de la paix mondiale que si on me le demandait je ferais tout ce que je pourrais pour joindre sans hésitation mes efforts en vue d'une médiation pour un règlement pacifique des différends internationaux.

302. Notre engagement politique à la cause de la paix universelle, dans le contexte des dispositions actuelles de la politique internationale, a des racines profondes dans le principe du respect de l'intégrité territoriale des nations. C'est pourquoi nous nous opposons à la division ou au démembrement d'Etats souverains par le biais de l'ingérence ou de la subversion étrangères.

303. Les troubles, les guerres et les pressions politiques franchissent toutes les frontières, qu'elles soient religieuses, idéologiques, politiques ou autres. En conséquence, même les plus petits territoires sont immédiatement affectés, directement ou indirectement, par toutes formes de tensions.

304. Depuis 29 ans qu'existent les Nations Unies, nous avons suivi avec une ténacité sans faille les activités de cette organisation et sa détermination inébranlable d'apporter la liberté à tous les peuples du monde; c'est à ce propos même que m'a été donné le privilège au cours de l'année passée de parler par deux fois devant le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de questions ayant trait à la justice humaine, à la libération de la Grenade et de son peuple du joug colonial. Voilà pourquoi nous nous engageons aujourd'hui, sans aucune réserve, à rejoindre toutes les nations dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, et même celles qui sont au dehors, pour continuer la lutte incessante en vue de l'émancipation et de la libération de tous les peuples du monde, — un monde dans lequel la plupart des peuples sont des peuples de couleur — mes frères et mes sœurs de couleur dans les deux hémisphères.

305. Dans notre lutte pour l'indépendance nationale qui a été préalable à notre admission ici, nous avons dû subir les douleurs de l'enfantement qui précèdent la transition du statut colonial à celui de la liberté totale et de l'indépendance. Et maintenant que nous sommes un Etat Membre à part entière de ce noble organe nous ferons tout pour que nos citoyens patriotes, loyaux et sains, et tous les amis de la Grenade, se sentent profondément satisfaits. Dans ce contexte, l'esprit de chaque citoyen grenadien et ami, se trouve en accord avec moi en ce moment pour remercier Dieu l'architecte suprême de l'univers, le pouvoir universel, la grande source de toute existence, le centre de toute création, Dieu qui rassemble toutes choses. Et ainsi nous disons à l'unisson :

“Louez l’Eternel, vous, toutes les nations. Célébrez-le, vous tous les peuples ! Car sa bonté pour nous est grande, et sa fidélité dure à toujours. Louez l’Eternel.” [Psaume 117.]

306. Nous voudrions aujourd’hui rendre hommage aux premiers auteurs de la Déclaration des Nations Unies sur la décolonisation, en date du 14 décembre 1960 [résolution 1514 (XV)] et en particulier au groupe des Etats d’Afrique qui a défendu ce principe dans cette même enceinte voici presque 14 ans. Dans nos buts, nous avons vraiment été encouragés et inspirés par le message clair et sans équivoque figurant dans cette déclaration.

307. La Grenade a apporté son appui constant au principe de la décolonisation tout comme les autres nations qui ont eu à lutter pour l’indépendance, car nous savons qu’il ne peut et qu’il ne doit y avoir de compromis lorsqu’il s’agit de liberté.

308. Dans le cadre de cette auguste assemblée et ailleurs, l’engagement total de notre nation pour que soit établie et préservée la liberté humaine, la liberté et l’égalité, sera caractérisé par le fait que nous nous consacrerons à redresser toutes les injustices sociales.

309. Nous sommes consciemment résolus à mettre en œuvre ces principes qui participent de notre foi dans l’égalité des droits de l’homme et de la femme, et à établir l’égalité entre les hommes; nous devons essentiellement reconnaître et accepter le fait qu’il existe une tendance marquée à négliger ce que je considère être une partie importante et vitale des ressources humaines : la femme. Voilà pourquoi dans ce contexte la Grenade a rendu hommage comme il fallait à la place que la femme doit occuper dans notre société et à la contribution qui peut être la sienne dans la vie quotidienne de notre nation. Notre philosophie repose sur le fait que la Grenade est le seul pays, dans le Commonwealth, où une femme ait été nommée gouverneur, sur ma recommandation de chef de gouvernement.

310. Toujours en accord avec notre philosophie, la Grenade est le premier et le seul pays du Commonwealth à spécifier dans l’article 98 de sa constitution que les droits de la femme sont égaux à ceux de l’homme, particulièrement en ce qui concerne la citoyenneté.

311. Une illustration supplémentaire de notre philosophie est le témoignage éloquent de la confiance et de la haute estime que nous attachons à la contribution des femmes dans les affaires mondiales; en effet, mon gouvernement a choisi une femme, Mme Marie-Jo McIntyre, qui se trouve ici avec nous aujourd’hui, en tant que notre première représentante plénipotentiaire permanente dans cette organisation mondiale.

312. J’attends avec la plus grande impatience le moment où les grandes puissances de l’hémisphère occidental enverront une femme technologue dans l’espace extra-atmosphérique; car l’homme, s’il doit demeurer un jour sur la Lune ou toute autre planète, ne peut le faire avec succès sans la présence de la femme.

313. Nous, dans notre pays, avons aussi profondément réfléchi à ce qu’on appelle l’explosion démographique, et nous estimons que la vraie solution

consiste à cultiver au mieux nos terres arables et à distribuer plus équitablement nos produits.

314. Dieu étant parfait, il est difficile, extrêmement difficile, de concevoir qu’Il a créé et continue de créer plus d’êtres humains que la Terre ne peut en nourrir. C’est encore dans ce contexte que la Grenade saisit l’occasion de faire en sorte que soit ultérieurement réglé ce problème de façon durable et efficace.

315. Notre pays que vous avez aujourd’hui admis comme Membre des Nations Unies est un pays de beauté, d’espoir, de paix et de stabilité. C’est un pays de belles plages, et où l’on trouve peut-être l’une des plus belles plages du monde. C’est le Prince de Galles qui, dans les années 1920, a proclamé que la fameuse plage de Grenade est la plus belle du monde, et j’hésiterais à contester la véracité de cette déclaration.

316. Puisque les destinées de toutes les nations qui se trouvent représentées ici dans cette organisation internationale sont interdépendantes, ainsi que le bien-être de chaque membre individuellement, la Grenade est prête à accueillir toute entreprise étrangère qui serait prête à nous aider à nous développer pour notre bénéfice commun. Nous sommes prêts à accepter la coopération internationale qui souhaiterait nous apporter connaissances techniques et ressources de façon à fortifier notre autonomie. Cependant, une telle coopération devrait être fondée sur le principe du respect réciproque de l’indépendance de chacun, du respect de la souveraineté et de l’intégrité territoriale, et notamment sur le droit inviolable de toutes les nations à exploiter pleinement leurs ressources naturelles dans l’intérêt maximal du développement de leurs citoyens.

317. A ce stade, il est peut-être approprié de mentionner que des arrangements ont été pris aux Etats-Unis pour établir à la Grenade un fonds spécial consacré principalement à l’éducation secondaire, technique et universitaire. Les balbutiements qui ont précédé l’indépendance ont sérieusement affecté notre système d’enseignement. Dans cet effort de reconstruire notre système d’éducation nous avons grandement besoin de coopération.

318. Je ne peux pas terminer sans exprimer ma gratitude pour les contacts que j’ai eus avec certaines nations depuis longtemps indépendantes. J’ai été vivement frappé par l’hospitalité et l’amabilité du président Nyerere au cours de ma récente visite en République-Unie de Tanzanie à l’occasion du Congrès panafricain et je regrette de ne pouvoir lui souhaiter la bienvenue aux Antilles. J’ai dit aussi avec quelle chaleur le général Gowan et le Gouvernement et le peuple du Libéria nous avaient accueillis et j’ai parlé de leur généreuse hospitalité. Rencontrer le général Gowan, un homme jeune dont les responsabilités sont énormes à l’égard d’une immense population et d’une nation puissante, un homme simple et modeste, a vraiment été une source d’inspiration et de satisfaction. Le général Yakubu Gowan est vraiment une grande personnalité.

319. Ma récente visite sur le continent africain m’a permis de faire la connaissance de M. Benedict Tolbert, le fils de l’illustre Président du Libéria et son ambassadeur itinérant; je suis convaincu aujourd’hui que le Libéria continuera de faire un apport précieux

à la paix mondiale et dans les divers domaines dont s'occupe l'Organisation.

320. Monsieur le Président, si j'ai oublié au début de mon intervention de vous féliciter, je ne voudrais pas terminer sans le faire. Je tiens donc à vous féliciter chaleureusement de votre élection à ce poste élevé.

321. Je voudrais, en conclusion, vous exhorter à vous joindre à moi pour nous consacrer et nous dévouer à la cause de la paix avec toute la vigueur, l'enthousiasme, l'énergie mentale, physique et spirituelle dont nous disposons pour encourager la paix mondiale, afin que les peuples que nous représentons aujourd'hui puissent nous remercier de nos efforts. Que Dieu, architecte divin suprême, nous donne sa bénédiction; que nos ennemis, même en silence et dans leur conscience, nous admirent pour notre détermination inébranlable ainsi que les générations à venir pour leur héritage, et nous demandons à notre père cosmique, le Dieu de toutes les Nations, qu'il nous aide à savoir ce que nous sommes; qu'il nous apprenne à nous mieux connaître; qu'il nous permette de mieux comprendre les raisons pour lesquelles nous avons été mis sur la terre; et qu'il nous aide à nous acquitter de façon plus rapide et plus efficace de nos devoirs et de nos obligations pour que l'humanité soit sauvée. Que Dieu bénisse nos délibérations !

322. Le PRÉSIDENT : J'invite maintenant le Commissaire aux affaires étrangères de la République de Guinée-Bissau, M. Victor Saude Maria, à s'adresser à l'Assemblée générale.

323. M. SAUDE MARIA (Guinée-Bissau) : La décision de portée historique que vient de prendre l'Organisation des Nations Unies en nous accueillant en son sein comme le 138<sup>e</sup> Etat Membre constitue pour notre peuple un grand motif de fierté et d'encouragement qui marquera à jamais l'histoire de la lutte de libération des peuples africains. A cette occasion, qu'il nous soit permis, au nom de notre peuple et de notre gouvernement, de féliciter très chaleureusement notre frère et compagnon de lutte, Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, pour sa brillante élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Ce choix qui correspond à la dimension historique de la révolution algérienne, qui a fécondé par ses centaines de milliers de martyrs la libération de notre continent africain, honore grandement non seulement les peuples d'Afrique mais aussi tous les peuples qui chérissent la paix.

324. Face à la complexité des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, problèmes parfois graves pouvant mettre en cause la paix et la sécurité internationales tels que la situation en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, à Chypre et ailleurs, connaissant parfaitement vos qualités remarquables depuis que vous étiez, Monsieur le Président, encore officier de l'armée de libération nationale, et aujourd'hui à la tête de la diplomatie algérienne, nous sommes sûrs que vous vous acquitterez brillamment de cette lourde mission qui vous a été confiée par la communauté internationale. Monsieur le Président, lors des négociations menées à Alger entre le Gouvernement portugais et notre parti, nous avons eu l'occasion d'apprécier hautement vos qualités de

grand diplomate et la dextérité avec laquelle vous avez accompagné le déroulement des négociations. Ceci nous amène à vous prier de vous faire le porte-parole fidèle de notre gratitude à votre gouvernement et à votre peuple, tout en vous souhaitant les meilleurs vœux de succès continu dans l'accomplissement de la nouvelle mission qui repose sur vos épaules.

325. Au Président sortant, M. Leopoldo Benites, ambassadeur de l'Equateur, qui a remarquablement présidé les travaux de la vingt-huitième session au moment où nous étions encore en guerre et dont nous avons grandement apprécié la sagesse avec laquelle il a mené à bonne fin son mandat, nous adressons à cette occasion nos chaleureuses félicitations et les meilleurs vœux dans sa carrière diplomatique.

326. A l'Organisation des Nations Unies, à travers la personne de son secrétaire général, M. Kurt Waldheim, nous adressons toute notre reconnaissance pour le soutien ferme qu'elle nous a toujours accordé dans notre lutte difficile. A travers les différentes actions de l'Organisation en faveur de la solution définitive du problème colonial, nous avons constamment senti les efforts personnels, le dévouement et le bon sens du Secrétaire général, à qui nous rendons le plus grand hommage.

327. Monsieur le Secrétaire général, dans l'exercice du mandat qui vous a été confié, ceci malgré le calendrier très chargé que vous avez, sans parler des problèmes brûlants de l'heure comme la situation au Moyen-Orient, au Viet Nam et ailleurs, vous n'avez ménagé aucun sacrifice, aucun effort pour vous occuper personnellement du problème des colonies portugaises. Votre attitude particulière à l'égard de notre pays et de notre peuple en lutte pour sa libération nationale nous a profondément émus et restera gravée dans les annales de l'histoire du peuple de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert. Les générations futures se souviendront très longtemps de vos efforts inlassables pour garantir la paix et la sécurité internationales, la coopération et le progrès social. Vos efforts personnels ont donné un nouvel élan à l'Organisation et marqué de façon transcendante les relations internationales. Vous nous permettrez encore une fois, Monsieur le Secrétaire général, de vous dire combien nous vous sommes reconnaissants de vos efforts et de formuler les meilleurs vœux pour l'exercice de votre difficile mission au service de la paix, du progrès social et du bonheur de l'humanité.

328. Alors que nous nous apprêtons à assumer nos droits et obligations au sein de l'Organisation, vous comprendrez tous l'émotion et la joie que nous ressentons en ce moment mémorable. Ainsi, vous nous permettrez d'adresser aux peuples que vous représentez ici nos salutations chaleureuses et l'expression de notre gratitude pour le soutien toujours accordé à notre peuple dans sa juste lutte pour l'indépendance nationale.

329. Durant les 12 années de notre lutte armée de libération, nous avons su apprécier à leur juste valeur les différentes actions menées par vos peuples et vos gouvernements en vue de trouver une solution heureuse à notre conflit avec le Gouvernement portugais. Le Comité spécial de la décolonisation, qui a déployé des efforts inlassables ces dernières années, a contribué largement à la recherche d'une solution

juste à ce douloureux conflit qui opposait notre peuple à l'Etat colonialiste et fasciste portugais. Nous avons encore présente à l'esprit l'importante et historique Mission spéciale du Comité spécial dans notre pays au moment le plus difficile de notre lutte de libération nationale et malgré le danger et le risque que cela comportait pour la vie de ces pèlerins de la paix. Le rapport qui a été présenté par la Mission spéciale<sup>2</sup> et adopté par l'Assemblée générale a constitué une victoire éclatante, non seulement pour l'Organisation des Nations Unies elle-même, mais également pour notre peuple et pour l'Afrique tout entière. Cette mission du Comité à l'intérieur de notre pays a marqué de façon incontestable une nouvelle ère dans la lutte des peuples opprimés.

330. Au moment où nous faisons nos premiers pas au sein de cette grande famille de la communauté internationale, il est tout à fait de notre devoir de rappeler le rôle combien exaltant joué par nos frères africains, qui n'ont ménagé aucun effort pour la défense intransigeante des intérêts suprêmes de notre peuple qui n'aspirent qu'à la liberté, à la paix, au progrès social et à l'exercice de sa souveraineté. Eux qui ont été et restent les combattants infatigables pour la libération de l'homme africain, nous leur rendons un vibrant hommage dans ce moment décisif de l'histoire de notre pays. Grâce à ces différentes actions, la solution définitive est intervenue, avec la signature de l'accord d'Alger sur le cessez-le-feu et l'acte de reconnaissance *de jure* de la République de Guinée-Bissau par les nouvelles autorités portugaises. Cette décision met ainsi fin à une longue tragédie et ouvre de bonnes perspectives pour la solution du conflit dans les colonies portugaises.

331. Le caractère violent qu'a revêtu notre lutte de libération nationale a été le résultat du refus catégorique et de l'entêtement du gouvernement colonialiste de Salazar et, plus récemment, de Marcello Caetano. Mais notre parti, en la personne de son secrétaire général, le militant numéro un de notre parti et fondateur de notre nation, le regretté Amílcar Cabral, artisan de toutes nos victoires et de tous nos succès, politico-militaires et diplomatiques, n'avait cessé d'affirmer que notre lutte était essentiellement politique et qu'elle n'était nullement dirigée contre le peuple portugais. Aujourd'hui, grâce aux efforts conjugués de nous tous, cette affirmation se vérifie. La proclamation de notre Etat, la Guinée-Bissau, est une arme politique, un moyen de parvenir à la libération totale de notre peuple en Guinée-Bissau et aux îles du Cap-Vert.

332. Du haut de cette tribune, nous réaffirmons notre ferme volonté de toujours aux dirigeants actuels du Portugal de trouver une solution heureuse au problème des îles du Cap-Vert, condition *sine qua non* pour la création d'une base solide de coopération fructueuse et fraternelle entre nos deux peuples et nos deux gouvernements.

333. Si nous éprouvons une joie certaine à nous joindre aujourd'hui à la grande famille des Nations

Unies, il n'en reste pas moins vrai que cette joie n'est pas sans mélange si nous pensons aux efforts qu'il nous reste à accomplir pour achever la libération totale de nos peuples, singulièrement ceux qui vivent dans les îles du Cap-Vert. Nos pensées vont également vers nos compagnons de lutte qui continuent le combat de libération nationale en Angola et au Mozambique, à Sao Tomé et à Príncipe et dans tous les autres pays sous domination étrangère. Nous espérons que grâce à notre action déterminée, à l'aide de la communauté internationale, tout ce drame que nous vivons à présent ne sera bientôt plus qu'un vague souvenir.

334. La République populaire du Bangladesh et la Grenade viennent d'être admises en même temps que nous; nous nous réjouissons de leur succès et formulons pour leur peuple les meilleurs vœux de progrès et de bonheur.

335. En terminant ma brève intervention, je voudrais une fois de plus rendre un hommage aux pays africains, particulièrement à nos voisins, pour le soutien total qu'ils nous ont toujours accordé. Aux pays socialistes, dont la contribution a été décisive pour notre victoire, nous adressons toute notre gratitude. Aux autres pays d'Europe occidentale, particulièrement les pays scandinaves, dont l'aide humanitaire a joué un rôle très important dans la reconstruction de nos régions libérées, nous rendons notre plus vif hommage. Nos remerciements vont également aux peuples d'Asie et d'Amérique dont les différentes actions n'ont pas manqué de contribuer au succès de notre lutte.

336. Aujourd'hui, une nouvelle phase commence dans la vie de notre peuple : celle de la reconstruction nationale. Nous relevant de plusieurs siècles de domination et de 12 années de guerre, vous comprendrez bien les difficultés qui se posent à nous dans l'édification de notre pays, notre ambition étant celle d'œuvrer pour la paix universelle et le progrès social, et nous sommes sûrs de trouver auprès de chacun de vous, de vos Etats, le soutien et le conseil que nous attendons de tous les membres de la communauté internationale.

337. Le PRÉSIDENT : En votre nom à tous, je voudrais réitérer nos félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses aux trois Républiques qui viennent enrichir les rangs de cette noble assemblée générale. Je voudrais en particulier remercier le dernier orateur pour les expressions délicates qu'il a su trouver à l'égard de mon pays, à travers ma modeste personne.

*La séance est levée à 21 h 15.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir A/9196/Add.1, p. 7.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 23, chap. X, annexe I.*